



# JOURNAL DES DEBATS

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

---

No 9 – 2012

## Séance

du mercredi 20 juin 2012

Présidence : Corinne Juillerat, présidente du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

### Ordre du jour :

1. Communications
2. Promesse solennelle d'un suppléant
3. Election d'un remplaçant de la commission de la santé
4. Questions orales
5. Motion interne no 107  
Facilitons la recherche des réponses sur le site internet.  
Romain Schaer (UDC)
6. Motion interne no 108  
Lisibilité et transparence. Erica Hennequin (VERTS)
7. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura
8. Initiative parlementaire no 23  
Droits politiques des étrangers : vers un élargissement partiel de leur éligibilité au niveau communal et au Parlement jurassien. Christophe Schaffter (CS-POP)
9. Motion no 1027  
Passons à l'acte, supprimons le Service de la coopération. Romain Schaer (UDC)

*(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)*

---

### 1. Communications

**La présidente :** Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, nous allons commencer notre séance, dans le silence si c'est possible ! Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue pour cette séance estivale du Parlement jurassien et, étant donné la chaleur qu'il

fait dans cette salle, dans les règles protocolaires, je vous autorise bien sûr à tomber la veste. *(Brouhaha.)*

En préambule, je présente, au nom du Parlement jurassien, nos plus sincères félicitations à Louis-Philippe Seuret, notre fidèle collaborateur, pour son entrée, hier, dans le club des cinquantenaires fringants ! Je ne sais pas... il est en train de faire des copies. J'espère qu'il a entendu quand même. *(Applaudissements.)*

Je vous annonce également la défaite de notre équipe de foot lors du match contre la Police cantonale mais, pas de souci, ils feront mieux la prochaine fois !

Louis-Philippe, tu as loupé nos meilleurs vœux pour ton anniversaire.

Pour poursuivre, voilà quelques informations :

En premier lieu, j'invite les personnes qui désirent intervenir dans les rubriques particulières des comptes à s'annoncer auprès de notre secrétaire.

J'ai reçu l'information que l'initiative «Pour la sécurité sanitaire» a été retirée par son comité d'initiative. Elle ne passera donc pas en votation populaire. *(Des voix dans la salle : «Bravo».)*

Dans le dossier concernant les fusions de communes, vos présidents de groupe respectifs ont été informés et sollicités au sujet d'une problématique concernant la commune de Montsevelier. Parallèlement à l'évolution normale du dossier par une prise de position formelle de notre Législatif sur l'arrêté de fusion, il y a une autre procédure pendante devant la Cour constitutionnelle contre l'invalidation d'une initiative de citoyens de Montsevelier demandant la sortie de ce village du projet de fusion. Les initiants auraient souhaité que le Parlement retarde sa décision à ce sujet jusqu'à droit connu concernant cette initiative. Nous ne sommes par entrés en matière sur cette demande, position par ailleurs confortée par une décision de la Cour constitutionnelle refusant au comité d'initiative des mesures provisionnelles allant dans ce sens. Ainsi, ce point figure à notre ordre du jour.

Comme coup de cœur du mois, je désire rendre hommage à toutes les nouvelles et à tous les nouveaux diplômé-e-s

qui ont reçu ou recevront ces jours des titres variés : maturité fédérale, CFC des métiers techniques, commerciaux et artisanaux, diplômes linguistiques ou attestations diverses sont de précieux sésames pour ouvrir les portes d'avenirs professionnels diversifiés. Bravo et merci à toutes celles et ceux qui s'engagent pour permettre ces étapes formatives nécessaires aux jeunes de notre région.

Notre ordre du jour est bien chargé. J'ai appris ce matin que Monsieur Damien Lachat souhaitait qu'on reporte sa question écrite «Cagoule et burqa, elle politique le Gouvernement va-t-il mener ?», le point 17 de notre ordre du jour, et je vous propose d'accepter ce report.

Certains points devront être impérativement traités. Nous allons essayer de terminer la séance aux alentours de 18 heures, sachant que les points 20 à 25 pourraient être déplacés en fonction de l'avancée de nos débats à midi parce qu'ils doivent absolument être traités aujourd'hui.

Je vous propose de passer sans autre au point 2 de notre ordre du jour.

## 2. Promesse solennelle d'un suppléant

**La présidente** : Suite à la démission de M. Quentin Chappuis, député suppléant de notre Législatif, le Gouvernement, par arrêté du 5 juin dernier, a désigné M. Gérald Membrez de Bassecourt comme député suppléant pour le district de Delémont. J'appelle donc M. Membrez à s'approcher de cette tribune pour faire la promesse solennelle. J'invite également l'assistance à se lever pour procéder à la promesse solennelle de M. Membrez, qui pourra répondre à ma demande en disant «je le promets». Voici le contenu de cette promesse : «Je promets de défendre les libertés et les droits du peuple et des citoyens, de respecter la Constitution et les lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge». M. Membrez ?

**M. Gérald Membrez (PCSI)** : Je le promets.

**La présidente** : Je vous félicite pour votre nouveau mandat et vous souhaite un plein épanouissement dans cette tâche. Je profite aussi de remercier M. Chappuis pour son travail au sein du Parlement jurassien et lui souhaite plein succès dans ses activités futures. Bravo. (*Applaudissements.*)

## 3. Election d'un remplaçant de la commission de la santé

**La présidente** : Monsieur le député suppléant Quentin Chappuis ayant quitté notre Législatif, il s'agit maintenant de nommer un nouveau remplaçant à la place qu'il a laissée vacante à la commission de la santé.

La proposition faite au Parlement est de nommer Monsieur Gérald Membrez. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, Monsieur le député suppléant Gérald Membrez est élu tacitement à la lumière de l'article 66, alinéa 9, du règlement du Parlement.

## 4. Questions orales

### Entretien des infrastructures d'accueil de l'étang de La Gruère

**M. Frédéric Lovis (PCSI)** : En général, la première impression est la bonne.

Lorsque l'on se rend à l'étang de La Gruère par l'entrée principale qui se situe vers le «Moulin de La Gruère», la première impression de ce joyau touristique, qui, je le rappelle, attire plus de 140'000 visiteurs par année, laisse quelque peu à désirer : panneau d'information en piteux état, barrière en décrépitude et chemin d'accès marécageux.

Si l'on a pu comprendre que le Canton veut revoir le projet global de l'étang de La Gruère à moyen terme, il serait dommage de donner une mauvaise image à cet endroit alors qu'avec des moyens financiers raisonnables, on pourrait donner une visibilité beaucoup plus accueillante et appropriée pour ce site d'importance.

Dès lors, le Gouvernement peut-il nous dire s'il est au courant de cette situation et s'il entend entreprendre des démarches pour donner une première impression positive et informative aux personnes désirant visiter et profiter de ce site ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Vous avez raison, Monsieur le Député, on n'a pas deux fois l'occasion de faire une première impression.

Je vous rappellerai donc que, dans le contexte de la question que vous venez de poser, l'Etat jurassien, agissant par son Office de l'environnement, finance depuis plusieurs années des travaux d'entretien sur le site de La Gruère, à raison de quelque 20'000 francs par an.

A cet effet, c'est le Centre Nature Les Cerlatez qui est mandaté pour accomplir certaines prestations. Des travaux qui portent presque exclusivement sur le maintien de chemins de cheminement, de pontons, de barrières, qui permettent d'une part de visiter le site, avec une certaine commodité il faut bien le dire, mais aussi qui permettent de canaliser les visiteurs pour éviter les atteintes à la tourbière, milieu très sensible au piétinement.

C'est clair, le montant susmentionné ne permet plus d'assurer un entretien minimal, suffisant dirons-nous, ceci jusqu'à la mise en œuvre du projet de valorisation du site. C'est donc dans ce contexte que se pose très exactement la question que vous soumettez au Gouvernement ce matin.

Donc, je peux vous informer que, dans ce contexte, l'Office de l'environnement a pu récemment obtenir de la Confédération, parce que le site est d'importance nationale (il faut le souligner), un montant de 100'000 francs réparti sur cinq ans, qui vient s'ajouter au montant annuel des 20'000 francs dont je vous parlais tout à l'heure. Ce qui fait que la commission cantonale de l'étang s'est réunie il n'y a pas très longtemps pour définir les mesures à mettre en œuvre en fonction de cette nouvelle enveloppe. Ces mesures vont bien sûr dans le sens de remédier au constat que vous dressez ce matin à la tribune, à savoir notamment la remise en état des entrées, l'installation de panneaux d'informations, l'aménagement de pontons ou de passerelles sur les tronçons les plus marécageux et l'installation de nouvelles barrières.

**M. Frédéric Lovis (PCSI)** : Je suis très satisfait.

### Soirée de gala du Tour de France

**M. Jean-Pierre Petignat** (CS-POP) : Le 8 juillet, nous aurons le privilège d'accueillir une étape du Tour de France. Événement sportif sans précédent pour toute la population jurassienne. Il faut féliciter le comité d'organisation avec, à sa tête, Jean-Claude Salomon, qui a beaucoup travaillé pour l'arrivée de la Grande Boucle à Porrentruy.

«Parcours accidenté, ce pourrait bien être l'étape-clé ! 157 km seulement mais tracés de manière à favoriser les at-taques et mêmes les revanches...», c'est l'avis de Jean-François Pécheux, directeur de l'épreuve.

Le 1<sup>er</sup> juin dernier, une soirée de gala s'est déroulée à la Croisée des Loisirs à Delémont en présence de 900 personnes (info du «Quotidien jurassien» du 2 juin). Parmi celles-ci, une brochette de personnalités de la sphère «people-politico-économique» et des grands coureurs du Tour de France : Tony Rominger (2<sup>e</sup> en 1993), Urs Zimmermann (2<sup>e</sup> en 1986) et particulièrement Raphaël Géminiani, dit «Gem», figure légendaire du Tour, 2<sup>e</sup> en 1951 mais à 22 minutes du vainqueur, l'incomparable et inoubliable Hugo Koblet, que le chansonnier Jacques Grello devait baptiser «le pédaleur de charme». Soirée pour récolter les fonds nécessaires à la réussite de l'événement. Le chirurgien jurassien René Prêtre était de la fête.

La population jurassienne n'a pas été informée de la venue de ces émérites coureurs cyclistes; je trouve cela dommageable. Les sportifs, les mordus du Tour de France et les jeunes auraient été heureux de rencontrer ces grands coureurs, une heure avant la soirée dit de gala (!) à la Halle des expositions par exemple.

Je demande au Gouvernement s'il a été invité par les organisateurs de la soirée...

**La présidente** : Monsieur le Député, vous êtes prié de conclure !

**M. Jean-Pierre Petignat** (CS-POP) : ... et s'il était au courant de l'organisation de la manifestation.

Le Tour de France est l'épreuve sportive la plus populaire du monde. Tout au long du parcours de l'étape, on peut s'attendre à un demi-million de spectateurs.

**La présidente** : Posez votre question, Monsieur le Député, sinon je coupe le micro !

**M. Jean-Pierre Petignat** (CS-POP) : Des centaines de millions de téléspectateurs auront le privilège de découvrir notre beau Jura et ses magnifiques paysages. Ma question est de savoir si le Gouvernement était au courant de la manifestation. Merci pour m'avoir coupé !

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : Je vais vous faire une confidence : lorsque j'écoute Monsieur le député Petignat, j'ai toujours l'impression d'écouter la pièce policière parce qu'il y a toujours un enjeu... (*une voix dans la salle* : «une intrigue»), une intrigue peut-être, mais il n'y a pas d'intrigue avec le Tour de France. Donc, Amaury Sport pourrait s'approcher de Monsieur le député Petignat par rapport à la promotion et la publicité.

Plus sérieusement, bien sûr que le Gouvernement était informé de cette manifestation. Cette manifestation (la soirée de gala) visait en fait à remercier les partenaires privés parce que, on le sait, c'est un budget conséquent; c'est un

budget qui, maintenant, avoisine 1,3 million et plus du tiers (à peu près 450'000 francs) est assumé par des fonds privés. Et c'était dans ce cadre-là qu'il y a eu cette soirée de gala.

Maintenant, par rapport aux vedettes mentionnées, vous avez totalement raison mais, maintenant, je pense que les jeunes peut-être ne les connaissent même pas. Peut-être qu'on nous aurait reproché une question éthique de faire la promotion de sportifs qui, parfois, ne sont pas complètement délicieux et délicats dans certains de leurs comportements. Mais, en tous les cas, le Gouvernement a souhaité demander au comité d'organisation que, le 8 juillet, tout ce qui a trait au Tour de France soit totalement gratuit. Il y a eu des discussions sur le fait qu'il y ait des parkings à payer ou autres. Ce ne sera pas le cas parce qu'effectivement la fête, ce jour-là, doit être populaire, comme le Tour de France le souhaite. Il y a des tribunes également pour les VIP; on y passe, je dirais obligatoirement, par rapport à ces financements mais, pour le reste, tout sera gratuit.

Donc, nous étions au courant. Nous n'avons pas pensé inviter les enfants en amont, du fait aussi qu'au dernier moment, on ne savait pas qui viendrait ou qui ne viendrait pas. Merci de votre attention.

**M. Jean-Pierre Petignat** (CS-POP) : Je suis partiellement satisfait.

### Frais de déplacements d'un médecin en contrat avec la Résidence La Promenade

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Le marché de la santé reste une juteuse affaire !

Pour assurer le suivi médical de ses patients, le home La Promenade de Delémont a conclu un contrat avec deux médecins qui se partagent cette tâche à raison de deux visites par semaine chacun. Chaque résidant, lors de son entrée dans l'institution, se voit attribuer unilatéralement un des deux médecins précités. Jusque-là, rien à dire; on s'y plie pour des raisons pratiques.

Depuis l'introduction du nouveau système TarMed, ce sont les médecins qui facturent directement leurs services, ainsi que les frais de déplacements, aux patients.

Dans les faits, un des deux médecins sous contrat avec le home La Promenade facture, deux fois par semaine, plus de 200 francs de frais de déplacements à ses patients, cela de plein droit vu qu'il habite un village à la frontière française et qu'il lui fait une heure pour se déplacer.

J'aimerais donc savoir, de la part du Gouvernement, s'il y a pénurie de médecins sur la place et à quand ce sera un docteur tessinois qui rendra visite aux patients des homes jurassiens ! Merci de votre réponse.

**M. Michel Thentz**, ministre de la Santé : La problématique de la pénurie des médecins est une problématique non seulement jurassienne mais nationale, voire européenne. Au-delà, je ne ferai pas de pronostics. Mais c'est un véritable problème de nos sociétés que le renouvellement du corps médical. C'est une inquiétude, comme je le disais à l'instant, au niveau suisse également mais au niveau jurassien bien entendu. La relève médicale fait partie des inquiétudes et des projets, des priorités que j'ai au sein de mon département.

Effectivement, nous avons une courbe démographique et une courbe d'âge des médecins, au niveau jurassien, qui est inquiétante. Le Gouvernement a eu récemment une réunion avec le conseil municipal de Porrentruy et cette thématique a été abordée, à la demande du conseil municipal de Porrentruy. Et nous avons fait une toute petite étude rapide au niveau de l'Ajoie – je suppose qu'on peut l'étendre sur l'ensemble du Canton – pour se rendre compte qu'effectivement, les médecins ajoulots sont proches de la retraite mais que la relève était quasiment bonne et prévue pour les dix à quinze prochaines années du côté de l'Ajoie. Une fois de plus, je pense qu'on peut étendre cette réflexion à l'ensemble du canton du Jura. Mais, au-delà, il va certainement y avoir des problèmes.

Alors, quelles sont les solutions ? Une des solutions que nous sommes en train d'étudier est le soutien législatif et les modifications législatives permettant et renforçant l'attractivité et la création de cabinets de groupes puisque ceux-ci seraient une des parades, en quelque sorte, pour éviter que les médecins soient contraints de faire jusqu'à soixante heures par semaine, ce qui pose un problème d'attractivité pour la profession. C'est ce type de mesures qui pourrait nous amener à je ne dirais pas résoudre le problème, mais en tout cas à donner quelques outils pour le résoudre.

Le problème en amont étant né de la mise en œuvre d'un *numerus clausus* du côté des études de médecine et il y a donc un assèchement effectif des médecins suisses.

Ce qui pose un problème aussi à l'extérieur de nos frontières puisque de nombreux médecins viennent de l'extérieur chez nous et on vide les autres pays de leurs médecins. Et ça pose, par ricochets, des problèmes sanitaires dans les pays qui nous entourent, voire au-delà.

Donc, oui, nous sommes conscients du problème. Effectivement, nous avons à aller chercher des médecins hors de nos frontières cantonales pour assurer le service sanitaire dans nos frontières cantonales.

**M. Thomas Stettler** (UDC) : Je suis satisfait.

#### **Infirmière-cheffe frontalière nommée à la Résidence La Promenade**

**M. Maurice Jobin** (PDC) : L'emploi des frontaliers se fait-il au détriment des Jurassiens ?

Dans notre Canton, l'industrie et l'hôpital ont recours à la main-d'œuvre frontalière pour satisfaire leurs besoins en personnel.

En pratique, pour procéder à une embauche, différentes phases de travail se succèdent : la recherche, la sélection, l'appréciation, l'engagement de la personne.

A qualification égale, le choix devrait se porter sur une postulante ou un postulant habitant le canton du Jura en tenant compte de l'aspect social et environnemental; on devrait privilégier la main-d'œuvre locale.

Dernièrement, le poste d'infirmier-chef du home «La Promenade», à Delémont, a été repourvu par une professionnelle habitant la région de Belfort. Ma demande : le Gouvernement est-il au courant de cette nomination et quel est son avis sur la question ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**M. Michel Thentz**, ministre de la Santé : Non, le Gouvernement n'est pas au courant de cette nomination et il n'a pas à l'être. Les compétences de nomination au sein de notre hôpital, de l'Hôpital du Jura, sont purement et complètement dans la compétence de celui-ci. Donc, il est évident que ça n'a pas à être une décision qui est soumise au Gouvernement jurassien.

En ce qui concerne la politique d'engagement du personnel de l'Hôpital du Jura, et je crois que cela a été rappelé encore récemment, il y a trois phases dans la réflexion et dans le choix des collaboratrices et des collaborateurs à l'Hôpital du Jura : à compétences égales, il sera d'abord engagé un collaborateur (une collaboratrice) jurassien; à compétences égales, si on ne trouve pas, l'Hôpital du Jura va aller chercher sur le marché du travail et de l'emploi suisse; à compétences égales, s'il ne trouve pas, l'Hôpital du Jura va chercher à l'extérieur de nos frontières.

Donc, voilà l'étagement, si vous me permettez cette expression, en tout cas la procédure ou la réflexion et la politique en matière d'engagement du personnel auprès de l'Hôpital du Jura. En sachant, et on peut se référer à la réponse précédente, qu'effectivement tant du côté de l'emploi au niveau médical mais aussi dans le domaine du soin, nous avons actuellement effectivement une pénurie. Un groupe au niveau cantonal planche sur la pénurie de personnel hospitalier, de personnel des soins en particulier, pour essayer de combler le vide qui nous attend dans les prochaines années et c'est un élément extrêmement préoccupant.

Pour terminer en ce qui concerne cette question, j'aimerais juste me permettre quand même de m'interpeller en ce qui concerne l'attitude d'un groupe qui, en commission, demande à ce que le Gouvernement sorte le nez du guidon du côté de l'hôpital et n'intervienne pas dans l'opérationnel et qui, là, me pose une question purement opérationnelle !

**M. Maurice Jobin** (PDC) : Je ne suis pas du tout satisfait.

#### **Mise au concours du poste d'architecte cantonal**

**M. Jean Bourquard** (PS) : Le feu vert du Parlement à peine donné pour la réorganisation du Département de l'Environnement et de l'Équipement et voici que les premières décisions tombent... Bien, bien me direz-vous, mais la question reste la suivante : «est-ce qu'elles tombent à pic» ?

La récente mise au concours du poste de «Chef-fe de la Section bâtiments et domaines ou Architecte cantonal» a de quoi interpeller ! En effet, le chef du département ne va-t-il pas plus vite que la musique ? On pourrait même se demander si la partition est déjà écrite...

Comment en effet justifier l'engagement d'un nouveau chef de section alors que les postes des deux chefs de services nouvellement créés n'ont été ni mis au concours et leurs futurs titulaires bien évidemment encore moins désignés ? Et pourquoi ce poste-là uniquement et aucun autre de ce niveau ?

Je ne suis pas le seul à m'être posé la question et il semblerait qu'à l'interne, cette décision surprenne également.

Mais j'imagine que le responsable de la mise en place des nouvelles structures saura nous éclairer et nous donner également des précisions sur le planning retenu pour mener à bien la réorganisation de son Département. Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : S'il faut considérer ici que le chef du département, puisque c'est de lui qu'il s'agit, va plus vite que la musique, ça signifierait qu'on a peut-être inventé la valse à un temps, si ce n'est pas zéro temps.

Je dois vous rappeler en effet, Monsieur le Député, que le poste dont il est question ici est vacant depuis le mois de janvier 2011. A cette même tribune, on nous demande régulièrement comment est-ce qu'on fait pour supporter, à l'intérieur de l'administration, des périodes de vide aussi importantes que celle-ci. Alors, voilà la réponse donnée spécifiquement pour ce poste.

Plus généralement et replacée dans son contexte, parce que c'est bien dans ce contexte-là que la réponse doit vous être donnée, je soulignerais ici que la tâche de réorganisation à l'intérieur même des services du Département de l'Environnement et de l'Équipement, est rendue possible depuis la décision prise par le Parlement ici même en mai dans le cadre de la révision du DOGA.

A ce titre-là, on constate que de grands changements vont intervenir d'une manière générale mais que, de façon sectorielle, la situation sera très peu touchée, voire pas du tout selon les domaines. C'est particulièrement le cas ici où les contours, le profil du poste de ce que l'on peut appeler un architecte cantonal n'auront pas à être adaptés en fonction de son insertion à l'intérieur d'un nouveau service. Considérant la longue période pendant laquelle aucun responsable n'a été formellement en charge de cette partie de l'administration, considérant en parallèle à cela que les contours du futur Service du développement territorial nécessitent une large concertation, que celle-ci a démarré il y a peu avec l'ensemble des responsables concernés et sera étendue aussi à l'ensemble du personnel et donc prendra un petit peu plus de temps pour définir les contours du profil précis du poste qui découleront du profil du service lui-même, il nous a paru normal de ne pas attendre ou de ne pas lier les deux choses pour ne pas ajouter, je dirais, des difficultés aux difficultés et agir finalement dans le sens de la musique.

Enfin pour ce qui concerne le Service des infrastructures, la manière de repourvoir ce poste que nous envisageons actuellement devrait nous permettre une transition dans les meilleures conditions puisque l'actuel responsable du Service des ponts et chaussées, qui est en charge encore jusqu'à son départ en retraite l'année prochaine, est tout à fait disponible, habilité et qualifié à conduire cette partie de ce dossier. Parce que, Monsieur le Député, nous avons une mission dans ce dossier, c'est de consolider un maximum la structure partout où elle peut l'être déjà aujourd'hui et de se donner le temps de faire les choses sérieusement pour que l'évolution commandée par vos décisions du mois dernier se fasse dans les meilleures circonstances, tant pour le service public que pour celles et ceux qui le servent.

**M. Jean Bourquard (PS)** : Je suis satisfait.

#### Degré actuel de couverture de la Caisse de pensions et mesures d'assainissement

**M. Alain Bohlinger (PLR)** : La situation financière et le degré de couverture de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura n'ont pas manqué et continuent d'interpeller.

Le rapport de l'expert agréé de la Caisse de pensions in-

dique, en août 2011, que des mesures doivent être prises de manière complémentaire à celles qui ont été mises en œuvre en février 2010.

Cette situation inquiétante concerne également d'autres cantons, romands notamment. Ceux de Neuchâtel, Valais ou Zurich viennent par exemple de mettre en place des solutions.

Nous sommes conscient que les soubresauts des marchés financiers empêchent l'obtention de rendements suffisants et, par là même, le troisième cotisant de pleinement jouer son rôle et qu'il convient de bien réfléchir aux mesures à apporter.

Toutefois, l'urgence de la situation nous amène à demander quel est le degré actuel de couverture de la Caisse de pensions du canton du Jura et, surtout, quand le Gouvernement soumettra-t-il au Parlement des mesures d'assainissement. Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Charles Juillard**, ministre des Finances : Je crois que nous avons déjà eu l'occasion de débattre de ces questions il n'y a pas si longtemps, ou en tout cas à intervalles réguliers, mais ça confirme l'intérêt que les députés portent à la cause de la Caisse de pensions et nous ne pouvons que nous en réjouir.

La commission de gestion et des finances est également tenue renseignée régulièrement sur l'état de la situation et je ne vous cache pas que c'est un dossier prioritaire pour le Gouvernement vu les enjeux qu'il y a autour de ce dossier, notamment les enjeux financiers.

Comme vous l'avez relevé, Monsieur le Député, à l'automne dernier, le conseil d'administration de la Caisse de pensions a informé le Gouvernement des conclusions de son expert et, suite à cette conclusion d'expert qui demandait des mesures complémentaires pour assainir la caisse, le Gouvernement a demandé au conseil d'administration que celui-ci lui formule des propositions. Ces propositions sont arrivées au début de l'hiver, juste avant les fêtes. Le Gouvernement n'était pas totalement satisfait des réponses qui étaient données à ses questions; il a posé des questions complémentaires à la caisse; ces réponses sont arrivées début février. Et, depuis lors, le Gouvernement a échafaudé toute une série de scénarios.

Pas plus tard qu'hier, le Gouvernement a arrêté les grandes lignes de ce que pourrait être la révision de la loi sur la Caisse de pensions mais, avant de les rendre publiques, respectivement de les soumettre, selon le processus habituel, à la Coordination des syndicats de la fonction publique, aux employeurs affiliés, aux partis politiques et en information prioritaire à la CGF, le Gouvernement veut s'assurer que le plan qu'il entend mettre en place soit agréé par l'autorité de surveillance des fondations LPP. Et ce dossier en est donc à ce stade-là pour l'instant.

En ce qui concerne le calendrier pour la suite, nous espérons encore et toujours, selon ce qui a toujours été annoncé, qu'en décembre ou au plus tard en janvier 2013, le Parlement soit saisi du projet de modification de la loi sur la Caisse de pensions afin que tout puisse être mis en œuvre pour le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce d'autant plus que le 1<sup>er</sup> janvier 2014 correspond aussi avec l'entrée en vigueur de la révision de la LPP qui nécessite pour nous une adaptation de notre loi par rapport à la situation actuelle. Je ne vais pas entrer plus dans le détail mais ce sont ces objectifs-là qui

doivent être atteints et, pour l'instant, le calendrier est tenu même s'il est serré. Je peux vous assurer que le Gouvernement y apporte le plus grand soin et la plus grande attention parce que, comme nous l'avons déjà dit et répété, la situation de la Caisse de pensions, pour nous, est préoccupante.

Et ici, pour répondre à votre première question, le degré de couverture n'a pas changé depuis la dernière fois. Il se situe à 59,5 %. Ce qui constitue un découvert, pour atteindre l'objectif financier de 90 % tel qu'il est fixé dans la loi aujourd'hui, d'environ 435 millions. Et si nous devons recapitaliser à 100 %, ça fait à peu près 600 millions de francs qu'il faudrait injecter dans la caisse. Mais ce n'est pas, Monsieur le Député, ce programme-là que nous allons vous proposer. Nous sommes vraiment au travail pour trouver une solution qui soit supportable pour les finances publiques (qui dit finances publiques dit contribuables jurassiens parce qu'au bout du compte, ce sont quand même les contribuables jurassiens qui assurent les finances publiques) mais qui soit aussi supportable, et de manière la mieux coordonnée possible, pour les assurés, donc les employés de l'Etat et des autres employeurs affiliés à la Caisse de pensions.

**M. Alain Bohlinger (PLR) :** Je suis très satisfait.

#### **Cours de perfectionnement des enseignantes à l'école enfantine pendant le temps scolaire**

**M. Romain Schaer (UDC) :** Dernièrement, le corps enseignant, du moins les enseignants des classes enfantines (1<sup>ère</sup> année HarmoS si je ne me trompe pas), a suivi un cours de perfectionnement en pleine semaine et ceci sur une planification à très court terme.

Ce vol à vue demande une flexibilité des parents non négligeable et, pour les parents qui placent leurs enfants dans les crèches, résultante de la volonté d'étatiser l'éducation des enfants, l'exercice devient un casse-tête où les remplaçants des remplaçants ne sont plus assez nombreux.

Ma question : ces journées de formation ne peuvent-elles pas être placées dans les périodes de vacances scolaires, réputées être assez longues pour le bonheur des élèves, où en fin de journée ? Je remercie le Gouvernement de sa réponse.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider,** ministre de la Formation : Je ne suis pas informée de tous les cours mis en place par la HEP-BEJUNE ou des projets d'établissement. En principe, ils doivent être annoncés suffisamment à l'avance. Donc, s'il s'agit de vol à vue, comme vous le suggérez, ce n'est pas ce qui est souhaité au niveau du Département, ni du Service de l'enseignement.

Maintenant, quant au positionnement dans la semaine, les cours obligatoires sont prévus pour moitié sur le temps de présence en classe et pour moitié sur le temps qui est aussi du temps de travail mais pas de présence ; donc, c'est moitié-moitié. Et, régulièrement, il est envisagé plutôt des mercredis pour que le mercredi après-midi soit pris en considération ou parfois aussi bien sûr pendant des périodes de vacances.

Je vais me renseigner et vous donner plus précisément les indications sur ce qui fait que, dans le cercle scolaire que vous mentionnez, ça a été organisé de cette manière-là.

**M. Romain Schaer (UDC) :** Je suis satisfait.

#### **Engagement du Gouvernement dans la campagne «Traités internationaux : la parole au peuple»**

**M. Yves Gigon (PDC) :** Le Gouvernement jurassien in corpore s'est engagé dernièrement dans la campagne contre l'initiative «Traités internationaux : la parole au peuple». En effet, au moyen d'annonces publicitaires dans plusieurs journaux régionaux avec photo à l'appui, l'Exécutif cantonal appelait à voter non.

Il semble que cela soit une pratique assez rare. D'autres objets fédéraux ayant un impact important pour le Canton ces dernières années n'ont pas reçu l'engagement de ce type du Gouvernement jurassien.

Ainsi, on peut se demander pourquoi un tel engagement pour un objet fédéral déjà joué d'avance au vu des sondages et pourquoi pas dans d'autres votations plus importantes. Ainsi, je remercie le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il une ligne de conduite ou une directive gouvernementale traitant d'une pratique pour mener une campagne lors de votations fédérales et, si oui, laquelle ?
- Qui paye les frais liés à la propagande ? Toujours un comité de soutien ou quelquefois l'Etat ?

**Mme Elisabeth Baume-Schneider,** présidente du Gouvernement : Le Gouvernement n'est pas frileux de nature mais effectivement réservé par rapport à des prises de position sur des objets soumis à votation, que ce soit sur le point de vue fédéral ou cantonal.

Il y a une ligne de conduite. Effectivement, à l'article 22 de son règlement, il est précisé qu'en principe les membres du Gouvernement ne font pas partie de comités de soutien lors de votations, sous réserve de décision contraire du Gouvernement. Ce qui implique justement une discussion, un débat sur l'opportunité d'exprimer la voix de l'Exécutif.

Pour ce sujet-ci, qui au départ n'était de loin pas couru d'avance, le Gouvernement a estimé que, pour la dimension démocratique à préserver au niveau des différents niveaux de réflexion et d'autorité de décision, qu'il était important de s'impliquer, tout comme d'ailleurs le Conseil fédéral et les Chambres fédérales le proposaient. Et nous avons été sollicités par Economiesuisse et nous sommes entrés en matière dans la mesure où tous les cantons romands avaient pris la même position. Il y avait lieu d'avoir un discours régional sur cet objet.

Sur la question du financement, il est alors évident et clair qu'il n'y a pas un centime de dépensé dans des campagnes ou des propagandes de nature politique. C'est d'ailleurs un objet sensible pour une autre question qui nous tient très à cœur, la Question jurassienne. On sait qu'on ne peut pas mettre de l'argent dans des campagnes.

Et ensuite, très personnellement, je dirais que chaque ministre est libre s'il souhaite soutenir discrètement et financièrement un comité de soutien mais il n'apparaîtra pas à titre personnel pour représenter l'Exécutif.

Encore très honnêtement, je me souviens que des ministres sont intervenus lorsque tous les ministres de leurs conférences respectives, que ce soit au niveau des transports ou au niveau de l'économie, intervenaient sur un sujet d'importance. Par exemple tout récemment, je suis intervenue au niveau de la CIIP pour un juste prix du livre et on a estimé aussi qu'au niveau jurassien, il était bien de soutenir les petites librairies et un prix juste du livre. Et nous avons perdu ! Donc, nous ne sommes pas toujours dans une confi-

guration où, comme vous le laissez entendre, c'est joué d'avance.

Donc, en résumé, une ligne de conduite stricte : on intervient lorsque tous les membres du Gouvernement sont d'accord et lorsqu'il y a une volonté forte d'exprimer la voix de l'Exécutif.

**M. Yves Gigon (PDC)** : Je suis satisfait.

### Démarches en vue de mettre en place un réseau de soins dans le Jura

**M. Jean-Yves Gentil (PS)** : Votations fédérales encore. Le week-end dernier, vous le savez, le peuple suisse a proprement balayé la modification de la loi sur l'assurance maladie prévoyant l'introduction de réseaux de soins intégrés. Le Jura en a fait de même avec plus de 83 % de «non».

Si ce projet a capoté, c'est sans nul doute en raison de son caractère déséquilibré qui prévoyait – une fois de plus – des sacrifices essentiellement du côté des patients et privilégiait les intérêts particuliers des caisses maladie au détriment de ceux de la collectivité.

Reste que, sur le fond, on ne saurait mésestimer les atouts de ce type de réseaux, dont le but est de coordonner le suivi des patients, d'améliorer la qualité des prestations et d'éviter les consultations et les analyses inutiles.

Comme – à l'heure actuelle – le Jura n'en connaît toujours pas, le Gouvernement peut-il nous indiquer si des démarches visant à en mettre sur pied dans notre région ont été ou vont être entreprises et, si oui, de nous en préciser la nature ainsi que les éventuelles échéances du calendrier devant mener à leur réalisation ? Je le remercie d'avance pour sa réponse.

**M. Michel Thentz**, ministre de la Santé : Le Gouvernement n'a pas encore planché sur un tel projet. Il convient quand même de digérer le résultat de ce week-end, qui est assez important et impressionnant, y compris dans le Jura. Cependant, la thématique est intéressante même si le Gouvernement, effectivement, n'a pas «débriéfé» (si j'ose dire) sur le sujet. Il n'empêche que le responsable de la santé que je suis est interpellé par la problématique en question et par le projet qui, initialement, était un projet intéressant mais qui, par diverses interventions, ne correspondait plus au projet de départ qui, lui, était intéressant.

Et on a pu le voir relayé dans la presse ces derniers jours, il y a un intérêt pour le Jura à réfléchir à un réseau de santé, pourquoi pas effectivement. Au vu de l'étroitesse de notre Canton, on pourrait imaginer effectivement un seul réseau pour l'ensemble de notre territoire.

Bref, l'idée est dans l'air et, pas plus tard que ce lundi, j'ai discuté avec le chef du Service de la santé publique de savoir s'il y avait l'opportunité de réfléchir à cette mise en œuvre dans le Jura. Donc, je pense qu'il y a effectivement un mouvement qui va être mis en place cet automne, en discussion avec évidemment les partenaires qui seront concernés, que ce soit l'hôpital, que ce soient les médecins, que ce soient les pharmaciens, les dentistes, les EMS, la Fondation d'aide et de soins à domicile, bref tous ceux qui pourraient être intéressés à réfléchir à un tel réseau. Donc, la discussion sera probablement entamée cet automne.

Quant au calendrier de mise en œuvre, ce serait évidemment un abus que de vous donner ici des dates mais ré-

flexion il y aura car, si ce type de mise en œuvre de réseau de soins peut contribuer à limiter l'augmentation des coûts des primes maladie, cela en devient alors quelque chose de véritablement intéressant.

**M. Jean-Yves Gentil (PS)** : Je suis satisfait.

### Piste cyclable sur le pont Saint-Germain à Porrentruy

**M. Thierry Simon (PLR)** : Depuis un certain temps, sur le pont Saint-Germain à Porrentruy, se trouve une piste cyclable délimitée par des blocs de béton. Ces blocs avaient certainement pour but d'améliorer la sécurité des personnes à vélo.

Cependant, le temps passé et l'expérience faite, je vois que cette mesure ne remplit pas nos attentes. Il s'avère que cette piste cyclable n'est pas utilisée par une majorité des vélos du fait qu'elle n'est que rarement nettoyée et que, par son emplacement, la pluie apporte une grosse quantité de gravier et de saleté sur son tracé. Le problème est pire encore en hiver car les chasse-neige finissent par ensevelir la piste sous un gros volume de neige, ce qui la condamne pour de longues périodes.

De plus, il est devenu dangereux d'utiliser la piste cyclable si l'on veut prendre la direction de Coeuve car le dernier bloc de béton se trouve en sortie de virage et oblige à se mettre en présélection au dernier moment et à un endroit sans visibilité des automobilistes.

Le Gouvernement est-il conscient des problèmes à cet endroit et a-t-il l'intention d'agir pour améliorer la situation ? Je vous remercie pour votre réponse.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Je vais peut-être vous décevoir un peu, Monsieur le Député, mais il faut savoir que l'aménagement en question n'a pas été conçu à priori et dès le départ comme une bande ou comme une piste cyclable.

La matérialisation de cette bande cyclable à droite – de fait, elle a ce rôle-là – a été décidée pour ménager la structure du pont. Très concrètement, une expertise récente, selon les connaissances, selon les normes actuelles, a révélé que le dimensionnement des porte-à-faux présente potentiellement un point faible à l'extérieur du côté est de l'ouvrage d'art et la mesure prise a donc pour effet de guider le trafic de manière à éviter les sollicitations fortes de ces éléments faibles. Le gabarit reste conforme aux normes, à ce qu'on me rappelle.

Et puis on peut rappeler aussi que la mesure doit avoir pour effet de protéger plus efficacement les cyclistes sur cet ouvrage sinueux. Et je dois dire que des informations du style de celles que vous me rapportez aujourd'hui ne me sont pas encore parvenues. J'avais même l'impression du contraire à entendre certains autres usagers qui passent par là assez régulièrement si ce n'est tous les jours. Mais je pense que ça vaut la peine que je me penche plus avant sur la situation pour voir si quelque mesure est possible pour améliorer la situation, en se souvenant bien et je vous le rappelle encore une fois, élément central de la réponse, que cette manière de marquer l'espace réservé aux véhicules automobiles a pour but prioritaire de protéger l'ouvrage d'art. Parmi les mesures possibles qui devront se matérialiser un jour, on doit citer une réfection lourde du pont mais celle-ci avait été devisée à plusieurs millions voici quelques années

déjà et ne pourra pas intervenir sans autre rapidement pour pallier le problème que vous nous rappelez.

**M. Thierry Simon (PLR) :** Je suis satisfait s'agissant de la réponse mais je vous invite à aller voir sur place l'état de la route.

### **Refus de l'autorisation d'installer des panneaux photovoltaïques sur un rural aux Franches-Montagnes**

**M. Edgar Sauser (PLR) :** L'interdiction prononcée par un service de l'Etat à l'encontre d'une installation de panneaux photovoltaïques sur le toit d'une nouvelle construction agricole dans un petit village des Franches-Montagnes m'interpelle.

Dans son programme de législature 2011-2015, le Gouvernement jurassien met pourtant un accent particulier sur le développement des énergies renouvelables. D'autre part, la commission des paysages et des sites, qui est à l'origine de ce refus, a pourtant elle-même donné son aval à la mise en place de trois éoliennes industrielles à quelques centaines de mètres de ce même village !

Le fait d'être classé en secteur de sauvegarde A ne devrait pas constituer un obstacle non plus puisque, dans d'autres villages ayant la même classification, certains bâtiments portent déjà des panneaux solaires sur leurs toitures. Soit dit en passant, panneaux qui aujourd'hui sont toujours mieux intégrés dans la couverture, surtout lors de nouvelles constructions.

Il me semble que, dans ce cas de figure, il y a inégalité de traitement ou du moins une interprétation de la loi différenciée, selon les cas, de la part de la CPS.

Que pense le Gouvernement de cette situation et cautionne-t-il les décisions de cette commission, qui ne sont pour ma part pas toujours très cohérentes ? Je remercie d'avance le Gouvernement pour sa réponse.

**M. Philippe Receveur,** ministre de l'Environnement et de l'Équipement : C'est le lieu ici je crois de rappeler un fondamental de l'activité administrative, garanti par la Constitution et par la loi, qui est le principe de l'égalité de traitement.

L'égalité de traitement commande que l'autorité traite de manière identique des situations identiques, à contrario justifie que des situations différentes soient traitées de manière différente.

Et j'ai un peu cette impression à entendre la question qui nous est posée aujourd'hui de voir que l'on additionne des pommes et des poires ou des poires et des pommes. Nous devons comparer ce qui est comparable, Monsieur le Député.

Ce qu'il faut savoir premièrement, c'est que la commission de protection des sites est une commission indépendante. A ce titre, elle réalise ses préavis sur la base de sa propre appréciation de la situation, de cas en cas, en tenant compte de l'ensemble des circonstances, qui varient fortement selon le bien habilité à recevoir soit une éolienne, soit des cellules photovoltaïques, et qu'une situation dans laquelle l'appréciation positive peut être donnée peut très bien déboucher, moyennant quelques différences dans l'état de fait, sur un refus dans une autre situation.

Donc, vous me demandez si le Gouvernement cautionne les préavis de la commission de protection des paysages et

des sites. Je dirais, il n'a pas à le faire, ni à les cautionner, ni à les infirmer, à moins de mettre en péril l'édifice institutionnel qui veut que le recours à cette commission indépendante ait un certain sens. Sinon, on pourrait se dire qu'on ne la sollicite pas et on y va en appliquant un certain nombre d'autres critères. Ce n'est pas ce que nous avons voulu reconnaître.

Ceci dit, je pourrais vous dire qu'en ce qui concerne les permis de construire dans le domaine photovoltaïque, particulièrement en zone agricole, un certain nombre de critères sont nécessaires et doivent être respectés. Et bien sûr, dans ce cadre-là, on ne peut pas prendre ses aises avec la loi. Il est procédé à une pesée d'intérêts. Et je dois vous dire que, dans ce contexte, depuis quelques mois maintenant, lorsque la pesée des intérêts fait intervenir l'élément énergétique, il est arrivé que le Gouvernement ou le Département fasse pencher en faveur du projet pour des critères de nature énergétique. Ceci dans le contexte, émergent je dirais, de la stratégie énergétique que nous allons adopter bientôt mais que nous allons prochainement communiquer à votre autorité, au public aussi, après les vacances d'été, pour faire connaître nos thèses principales dans ce domaine, desquelles découleront certaines adaptations. Et, notamment, on peut imaginer, vous pouvez imaginer que des adaptations portant sur la facilitation de l'implantation de certains moyens de production d'énergie seront au rang des propositions qui vous seront faites. Mais ceci est un peu anticipé. Le Gouvernement ne peut pas vous en dire beaucoup plus pour l'instant, simplement que, dans ce contexte-là, il lui paraît que la loi doit être respectée. Si des aménagements sont nécessaires, il les proposera.

Je crois que, tout comme vous, l'enjeu énergétique est partagé par le Gouvernement et, progressivement, au fil du temps, avec la thématique des économies d'énergie, aura tendance à représenter un critère fort dans l'appréciation de situations telles que celle que vous venez de décrire.

**M. Edgar Sauser (PLR) :** Je suis partiellement satisfait.

### **5. Motion interne no 107**

#### **Facilitons la recherche des réponses sur le site internet**

**Romain Schaer (UDC)**

Dans la prolongation de la transparence voulue à juste titre par le Parlement, la mise en ligne des différentes interventions parlementaires et autres consultations et résultats divers est chose acquise.

Le revers de la médaille est l'accumulation d'informations et une certaine désorientation du citoyen. Pour qui veut quelque peu pousser ses recherches et trouver, par exemple, une réponse à une question écrite, il n'est pas toujours aisé de faire le cheminement sur internet. Cet effort pourrait être allégé, si un lien électronique se référant directement à l'intervention parlementaire était réalisé, évitant ainsi de devoir chercher le Journal des débats s'y référant et de lire ce dernier parfois dans son entier.

Nous demandons au Parlement de publier aux côtés des questions écrites et plus généralement aux côtés des différentes interventions parlementaires la réponse y relative.

**M. Romain Schaer (UDC) :** Le groupe UDC demande, par cette motion interne, une adaptation technique afin de



faciliter la recherche au citoyen, à l'heure du guichet virtuel, ainsi que le travail parlementaire tout comme celui de l'appareil administratif qui, par ailleurs, a déjà formulé une demande interne allant dans ce sens.

Il s'entend que le développement par exemple d'une motion ne figurera pas dans cette adaptation technique mais seule la référence y figurera.

Donc, dans la mesure où cette motion interne apporte une qualité supplémentaire dans la diffusion de l'information, le groupe UDC vous demande de soutenir la motion interne 107. Merci.

**M. Philippe Receveur**, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Le Gouvernement prend position en effet, pas tant sur le fond de l'intervention que sur un certain nombre de modalités qu'il serait nécessaire d'appliquer en cas d'acceptation de la motion interne no 107.

Je dois dire à ce sujet que l'avis que j'exprime ici à la tribune au nom du Gouvernement, concernant la motion interne no 107, vaudra également pour la motion interne no 108 de sorte que le Gouvernement ne s'exprimera sur cet objet qu'une seule fois. Pour rappeler qu'effectivement, il est de votre ressort exclusif de savoir comment, en tant que Parlement, vous entendez vous organiser pour l'accessibilité à certaines données concernant vos travaux de même qu'en ce qui concerne la notoriété ou la publicité faite autour du vote par exemple.

Donc, sur ce plan-là, le Gouvernement laisse son plein pouvoir d'appréciation au Parlement concernant cet objet.

Pour ce qui est de la mise en œuvre, dans l'hypothèse où la motion ou les motions seraient acceptées, vous devez savoir, et le Gouvernement doit vous le rappeler aujourd'hui, qu'un certain nombre de priorités dans le cadre des projets informatiques ont été élaborées, dans le contexte du schéma directeur des systèmes d'information, du plan financier d'investissements pour la période en cours, de sorte que ces priorités vous sont connues, vous ont été communiquées. Vous le savez, un projet ou l'autre tel que celui ou ceux qui nous sont présentés ce matin devrait forcément s'insérer en cours d'exercice à l'intérieur de ces priorités sans avoir été planifié. Il faut être conscient de cela d'un point de vue très factuel.

Le délai de réalisation, techniquement, il serait bien entendu dépendant de l'engagement métier, comme on l'appelle dans ce genre de réalisation, en clair dans l'engagement du Parlement et de ses organes : ce que vous voulez exactement, comment l'organiser; un peu, je dirais, l'approche utilisateur que nous avons dans le cadre du déploiement de nouvelles applications. Et bien évidemment qu'il faudra apporter une plus grande analyse à ces projets parce que les demandes qui sont déposées aujourd'hui ne nous permettent pas d'en viser les contours de manière très précise de même qu'examiner la profondeur de chacun de ces projets.

Il faut savoir que ces projets demanderont une intégration à différentes plates-formes, comme celles que vous connaissez déjà, celle que nous appelons «Master 2B», qui est relative aux interventions parlementaires et celle de vote électronique. Surtout, on devra s'entretenir de manière étroite avec vous, avec votre secrétariat, pour saisir la portée du besoin exact qui est relativement peu précisé dans les demandes, comme je le disais tout à l'heure.

Il faudra composer aussi avec les contraintes liées à la publication des résultats personnels de vote, ce sous l'angle protection des données, toutes sortes de choses techniques, me direz-vous, mais dont vous ne devez pas être laissés dans l'ignorance au moment où vous allez ouvrir le débat sur cette question.

En résumé, je dirais, pour ce qui concerne le calendrier et les budgets estimatifs, c'est très difficile de pouvoir articuler des chiffres fiables mais, selon les premières estimations auxquelles on peut se livrer aujourd'hui, on peut imaginer que la mise en marche de l'un ou l'autre de ces modules pourrait justifier un temps d'adaptation, de travail, de test avant mise à disposition du public de l'ordre de six mois à une année. Pour ce qui est du budget, il est très difficile d'être précis mais on sait que dans ce genre de chose et au vu de l'expérience qu'on possède au Service de l'Informatique, un budget inférieur à 100'000 francs n'est pas envisageable et on a déjà vu des solutions de ce type, selon les fonctionnalités précises qui sont demandées, ascender jusqu'aux alentours de 250'000 francs. Voilà pour un ordre de grandeur, me direz-vous, difficile d'attacher beaucoup de fiabilité à ces chiffres; ils représentent une fourchette raisonnable sur la base de ce qu'on peut donner aujourd'hui comme informations.

Voilà, Mesdames, Messieurs les Députés, le seul aspect sous lequel le Gouvernement tenait à s'exprimer s'agissant du débat sur ces deux motions internes dont le contenu vous appartient intégralement et nous nous plierons à la volonté exprimée dans ce sens par le Parlement.

**M. Thierry Simon** (PLR) : Le groupe libéral-radical est favorable sur le contenu de ces motions car elles permettent d'améliorer la clarté et la transparence comme nous le souhaitons tous. Tout en simplifiant les recherches d'information sur le Parlement.

Cependant, suite aux informations que vient de donner le ministre et les coûts financiers que cela représenterait, le groupe libéral-radical refusera ces motions.

La mise en place de ces motions n'est nullement essentielle au bon fonctionnement du site internet du Canton.

*Au vote, la motion interne no 107 est acceptée par 46 voix contre 7.*

## 6. Motion interne no 108

### Lisibilité et transparence

**Erica Hennequin** (VERTS)

Tout citoyen ou citoyenne – élus y compris – doit pouvoir accéder facilement aux informations et aux travaux du Législatif du Canton sur le site de la République et Canton du Jura.

Cela implique de pouvoir consulter la transcription des débats qui comprend notamment les interventions des députés, la position ou la réponse du Gouvernement, les résultats nominatifs des votes ainsi que les positions des députés.

On trouve actuellement une bonne partie de ces éléments dans le Journal des débats. Or, ce média a été conçu pour un format papier et est donc difficilement lisible sur les écrans et la position de vote de chaque député n'y figure pas.

Afin que toute personne intéressée puisse s'informer sur le travail au Parlement, que les élus et les médias puissent disposer d'un outil de travail performant, nous demandons :

1. de mettre le Journal des débats – avec le compte rendu intégral des sessions parlementaires – en format électronique adapté aux supports actuels sur le site et de prévoir un index performant;
2. de publier en ligne, et qu'ils soient consultables pendant cinq ans au moins, les textes parlementaires soumis au vote des députés, avec le résultat des votes et, le cas échéant, la réponse du Gouvernement;
3. de mettre en ligne, sous forme de tableau, les votes nominatifs des députés.

**Mme Erica Hennequin (VERTS)** : Toutes celles et ceux qui souhaitent ou qui doivent chercher des informations sur le travail politique dans la République et Canton du Jura sont déjà convaincus de l'importance de la motion intitulée «Lisibilité et transparence».

Vous savez combien il est fastidieux de trouver des informations dans le Journal des débats. Il a été conçu pour un format papier, ce qui nous oblige, quand nous savons où trouver l'information que nous cherchons, après avoir déroulé des pages à chercher le numéro du point de l'ordre du jour, à faire des allées et venues de l'index pour enfin pouvoir lire le texte que nous cherchons. Nous demandons donc un format compatible avec la recherche informatique ainsi qu'un index performant, ce qui est logique.

Nous demandons également de publier en ligne les textes parlementaires soumis au vote des députés, ce qui est déjà le cas, mais avec le résultat des votes et, le cas échéant, la réponse du Gouvernement qui devrait se trouver juste en dessous du texte ou qui pourrait être trouvée facilement grâce à un lien sur le même document.

Dans la motion, nous avons demandé la publication en ligne pendant au moins cinq ans des textes parlementaires car si, comme nous le souhaitons, nous ne travaillons pas seulement dans le court terme mais aussi dans le moyen et le long terme, une législature, c'est vraiment peu. Pour ma part, je trouve intéressant de savoir ce qui a été débattu auparavant sur des sujets que nous traitons aujourd'hui.

La dernière demande, c'est de mettre en ligne, sous forme de tableau, les votes nominatifs des députés. Nous le devons non seulement aux personnes qui nous ont élus mais surtout à celles que nous représentons et c'est une clarification indispensable sur ce qui se passe au Parlement ainsi que pour comprendre le fonctionnement politique.

Mesdames, Messieurs, ce qui est demandé ici devrait être en vigueur depuis que le Journal des débats n'est plus en format papier et depuis que nous avons accès au vote électronique.

Je sais que le service qui serait chargé de ce travail est déjà très chargé (on peut le dire) mais le Gouvernement doit veiller à mettre les ressources nécessaires. Et je pense que le fait d'avoir accepté la motion précédente fait qu'il faudrait également accepter celle-ci, qui est un tout petit peu plus complète. Je vous remercie de votre soutien.

**La présidente** : Le Gouvernement s'est déjà prononcé tout à l'heure sur le sujet. Donc, j'ouvre la discussion aux représentants des groupes. Les représentants des groupes ne demandent pas la parole.

**M. André Burri (PDC) (de sa place)** : J'ai demandé la parole.

**La présidente** : Alors, je suis désolée mais on a un problème technique. Ah, cette fois, ça a marché. Donc, Monsieur le député André Burri, vous avez la parole pour vous exprimer. Ce n'était pas une volonté de ne pas vous la donner.

**M. André Burri (PDC)** : Bon, je ne dois pas être habitué parce qu'il n'y a aucun problème technique : il faut simplement presser sur le bon bouton. Pourtant, il est assez grand. (*Rires.*) Il faudra que je m'entraîne un peu.

Je rapporte pour le groupe PDC. Au niveau du groupe PDC, nous avons beaucoup parlé du point 3 de la motion : «de mettre en ligne, sous forme de tableau, les votes nominatifs des députés». C'est là qu'on a des divergences dans le parti. Ça fait peur à certaines personnes. On est tous pour la transparence mais beaucoup de personnes chez nous, de députés, ont peur d'une mauvaise utilisation qui pourrait être faite de ce manque de transparence. Bien entendu, nous savons qu'une motion a été acceptée en décembre de l'année passée au niveau du Parlement, avec 49 voix, le 14 décembre 2011, une motion interne 105 de l'UDC qui va également dans ce sens. Nous savons aussi que le règlement du Parlement l'autorise.

Nous avons aussi quelques soucis au niveau des coûts parce que nous avons un excellent Service informatique, très compétent, mais, à notre avis, sous-doté en effectifs et, là, il faut bien voir qu'il y a du travail, qu'il faudra du temps et peut-être qu'il faudra le donner à l'extérieur.

Donc, chez nous, ce point 3 fait qu'il y a des abstentions dans le groupe, pour les raisons que je vous ai évoquées, et fait également qu'il y a des gens qui vont voter contre la motion. Merci de votre attention.

*Au vote, la motion interne no 108 est acceptée par 36 voix contre 19.*

**La présidente** : Je vous propose de faire une pause maintenant parce que le prochain point à l'ordre du jour va nous prendre beaucoup de temps. De cette manière, vous pourrez aller un petit peu babiller à l'extérieur parce que je souhaiterais, par la suite, que notre Parlement puisse se faire dans un peu plus de silence ! Merci.

*(La séance est suspendue durant vingt minutes.)*

**La présidente** : Mesdames, Messieurs les Députés, Madame, Messieurs les Ministres, nous allons reprendre notre ordre du jour là où nous l'avons laissé tout à l'heure, c'est-à-dire aux points traitant de la présidence du Gouvernement.

## 7. Rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura

**La présidente** : Depuis 1989, il est d'usage que le Parlement jurassien traite de ce rapport et, pour ce faire, je passe la parole à la présidente du Gouvernement, Madame Elisabeth Baume-Schneider, pour nous faire part de ses considérations sur la reconstitution de l'unité du Jura.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : Effectivement, chaque année, il appartient au président ou à la présidente du Gouvernement de présenter le rapport sur l'évolution de la Question jurassienne. Or, ces dernières années, force est de constater que la Question jurassienne n'a pas toujours évolué de manière ostensible. On a longtemps été dans l'attente d'une avancée significative... et d'un tout petit peu de silence si on peut !... et surtout d'une avancée décisive dans le traitement de ce dossier.

Cette phase d'attente est désormais, et nous nous en réjouissons, terminée, du moins nous le souhaitons. En effet, le Gouvernement a le plaisir de pouvoir faire état, dans son rapport 2012, d'une réelle évolution du dossier institutionnel jurassien. Comme vous le savez, la Question jurassienne a franchi une étape importante le 20 février dernier avec la signature d'une déclaration d'intention par les gouvernements jurassien et bernois, en présence de la conseillère fédérale en charge du Département fédéral de Justice et Police, Mme Simonetta Sommaruga. Celle-ci a qualifié l'accord d'historique. Nous n'avons bien sûr aucune raison de contredire cette appréciation !

Winston Churchill, dont vous pouvez imaginer que je ne partage de loin pas toutes les opinions politiques, a toutefois des affirmations particulièrement sensées dont celle-ci, je cite : «La démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres». Ce n'est donc pas une surprise si les gouvernements jurassien et bernois, dans leurs démarches visant à résoudre la Question jurassienne, ont finalement décidé de recourir aux instruments offerts par la démocratie. Ils ont ainsi affirmé leur volonté commune de consulter la population du Jura bernois et du canton du Jura sur l'avenir institutionnel de la région. La nécessité de recourir à la démocratie est le fondement de l'accord passé entre les deux exécutifs.

On nous dit volontiers ou souvent que la Question jurassienne peut-être n'intéresse plus de la même manière ou ne passionne plus de la même manière. Nous sommes convaincus qu'il y a un intérêt à voir comment notre région peut devenir un petit, un véritable laboratoire de démocratie sur la manière de régler une question d'organisation non pas seulement territoriale mais une question d'organisation institutionnelle.

On sait que la simple idée de demander aux citoyens ce qu'ils en pensent irrite certains partisans du statu quo, sous prétexte que les habitants de la région ont déjà voté en 1974 et 1975. Ils oublient toutefois – peut-être un brin volontairement – un principe de la démocratie que l'historien et politicien français Alexis de Tocqueville a résumé ainsi : «Dans les démocraties, chaque génération est un peuple nouveau». Ainsi, une génération de citoyens est libre de remettre en question l'héritage constitutionnel et législatif qu'elle a reçu de la génération précédente. Dans la région jurassienne, le cadre institutionnel issu des plébiscites des années 1970 n'est pas immuable; l'opportunité de le maintenir ou de le faire évoluer peut être débattue, doit être débattue par les générations actuelles. N'oublions pas que les citoyens et les citoyennes âgés aujourd'hui de moins de 57 ans n'ont pas participé aux plébiscites des années 1970. Or, ils représentent la majorité de la population. Affirmer que la population a déjà voté est donc un raccourci pour le moins réducteur, ce d'autant plus lorsqu'il est évoqué par des élus.

On ne peut pas non plus, aux yeux du Gouvernement, refuser l'organisation d'une consultation populaire sous le simple prétexte que la population ne l'a pas demandée. Si

on devait voter uniquement quand la majorité de la population le demande, vous en conviendrez, on n'aurait même plus besoin de voter !

Dans le rapport qui vous a été adressé au début du mois, le Gouvernement décrit les conditions dans lesquelles la déclaration d'intention du 20 février a été conclue, de même que son contenu et surtout ses conséquences. Cet accord, Mesdames et Messieurs les Députés, est incontestablement équilibré. Il est historique dans la mesure où il dénote la volonté des deux gouvernements de faire avancer le dossier institutionnel jurassien. Pour y parvenir, chaque partie a dû faire un pas dans la direction de l'autre.

Ainsi, le Conseil-exécutif bernois a accepté de consulter la population du Jura bernois sur l'opportunité d'entreprendre des démarches visant à créer un nouveau canton. Il s'est également engagé à répondre positivement, dans un délai donné, aux requêtes des communes du Jura bernois qui souhaitent se prononcer individuellement sur leur appartenance cantonale.

Le Gouvernement jurassien, pour sa part, a accepté que des communes du Jura bernois puissent rester bernoises même si la population de la région se prononce en faveur de la création d'un nouveau canton. Il s'est également engagé à considérer que le conflit jurassien au sens de l'Accord du 25 mars 1994 sera politiquement réglé lorsque l'ensemble du processus sera arrivé à son terme, et ceci quand bien même l'unité du Jura ne serait pas reconstituée.

La déclaration d'intention signée par les deux gouvernements n'est pas une fin en soi mais c'est bien le début d'un processus, motivant, magnifique, dont elle décrit les différentes étapes. Ces dernières forment un ensemble cohérent. Le processus traite les deux dimensions de la Question jurassienne, à savoir sa dimension régionale et sa dimension communale dans le Jura bernois. Cet accord ressemble en quelque sorte à un château de cartes : si on retire une carte, le reste n'a plus de sens ou s'effondre. Ainsi, par exemple, il n'y aura pas de votation à l'échelle de la région si la possibilité n'est pas offerte aux communes du Jura bernois de se prononcer ensuite individuellement sur leur avenir institutionnel. On ne règle pas un problème en fermant les yeux sur l'une de ses composantes.

La déclaration d'intention est relativement précise sur la procédure que les exécutifs cantonaux utiliseront pour organiser les votations à l'échelle de la région. Elle l'est un peu moins concernant la procédure qui sera ensuite applicable par les communes du Jura bernois. Il est simplement mentionné dans cet accord que les communes qui souhaiteront se prononcer individuellement sur leur appartenance cantonale devront adresser une requête – je cite – «conformément au droit en vigueur». De toute évidence, plusieurs voies sont possibles et il appartiendra aux communes de choisir l'une d'entre elles. Si des précisions s'avèrent toutefois nécessaires à ce sujet, il va de soi qu'elles devront être fournies avant que les scrutins n'aient lieu à l'échelle de la région. En effet, selon la déclaration d'intention, les communes devront présenter leur requête dans les deux ans qui suivront le jour de ces scrutins. Par conséquent, elles doivent avoir la possibilité de le faire dès le lendemain et en toute connaissance de cause.

Il y a un point sur lequel il est nécessaire d'insister car cela n'a pas toujours été bien compris ou bien nous ne l'avons pas suffisamment précisé : les scrutins qui seront organisés à l'échelle de la région ne porteront pas sur la réunification ou sur le simple rattachement du Jura bernois à la

République et Canton du Jura. Ils porteront sur l'opportunité d'engager un processus visant à créer un nouveau canton. Le cas échéant, l'aboutissement de ce processus aura pour conséquence la disparition (si on peut le dire ainsi) de l'actuelle République et Canton du Jura. Il est donc faux ou réducteur d'affirmer que les Jurassiens bernois rejoindront le canton du Jura puisque celui-ci n'existera plus le cas échéant. Au contraire, les Jurassiens bernois participeront à la construction d'un nouvel Etat.

Même si les Jurassiens et les Jurassiens bernois seront appelés à se prononcer sur l'opportunité de lancer un projet commun, il n'est pas nécessaire que ces votations populaires soient organisées de manière identique. Les scrutins organisés respectivement dans le Jura bernois et dans le canton du Jura auront une même portée sur le fond mais prendront des formes différentes.

Dans le canton de Berne, le Conseil-exécutif va soumettre au Grand Conseil une modification législative qui rendra possible l'organisation d'une votation consultative dans le seul arrondissement administratif du Jura bernois. La question posée aux ayants droit sera la suivante : «Voulez-vous que le Conseil-exécutif engage un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés ?».

Dans le canton du Jura, la votation ne peut et ne sera donc pas consultative. Les ayants droit se prononceront sur une révision partielle de la Constitution. Elle consistera en l'inscription d'un nouvel article 139 qui aura la teneur suivante : «Le Gouvernement est habilité à engager un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés». Donc, on voit une similitude au niveau de la question.

Les votations populaires porteront sur l'opportunité d'engager un processus au cours duquel les citoyennes et les citoyens seront appelés plusieurs fois aux urnes. La création d'un nouveau canton requiert en effet de consulter à plusieurs reprises.

En glissant un «oui» dans l'urne lors du premier vote, les citoyens ne s'engageront pas à accepter les objets qui seront soumis à leur approbation dans la suite du processus; ils se donneront simplement la chance de pouvoir juger sur pièces dans un second temps, lorsque l'assemblée constituante aura rédigé la loi fondamentale du nouveau canton.

En revanche, si les citoyennes et les citoyens refusent que les gouvernements engagent ce processus, le projet de créer un nouveau canton sera abandonné et il n'y aura pas de seconde opportunité.

Toutes les conditions, Mesdames et Messieurs les Députés, seront réunies pour que la campagne qui précédera les premiers scrutins donne lieu à «un débat démocratique ouvert et serein, engagé», comme l'Assemblée interjurassienne l'a appelé de ses vœux. Dans cette campagne, il n'y aura aucun sujet tabou, seulement des opportunités. Les citoyens seront libres d'aborder des sujets tels que la localisation de la capitale du futur canton, le nombre de sièges au Parlement ou encore le nombre de cercles électoraux. Mais, en définitive, et c'est important de le préciser, il appartiendra à l'Assemblée constituante de formuler des propositions concrètes à ce sujet. Cette assemblée sera élue démocratiquement, selon des modalités à définir. Le Gouvernement jurassien est d'ores et déjà favorable à ce qu'elle soit composée

paritairement de Jurassiens et de Jurassiens bernois. Même s'il est moins peuplé, le Jura bernois aura ainsi autant de pouvoir que le Jura-Nord dans l'élaboration de la Constitution.

Le conflit jurassien, au sens de l'Accord du 25 mars 1994, sera considéré comme politiquement réglé lorsque les processus décrits dans la déclaration d'intention seront arrivés à leur terme. Cela inclut naturellement le traitement complet des éventuelles requêtes que formuleront les communes du Jura bernois concernant leur propre avenir institutionnel.

Si les citoyens des deux régions optent pour la création d'un nouvel Etat, la République et Canton du Jura, comme je l'ai dit, disparaîtra et, avec elle, la législation et les institutions mises en place dans le but de résoudre la Question jurassienne. En parallèle, il reviendra au canton de Berne d'abroger les dispositions légales qui ont trait au Jura bernois et de supprimer les institutions politiques y relatives.

Dans la seconde hypothèse, si la population rejette le principe de créer un nouvel Etat, l'engagement du Gouvernement jurassien n'en sera pas moins respecté. Il prendra acte du résultat et considérera, dans ce cas également, que le conflit jurassien sera politiquement réglé. Dans le prolongement de la déclaration d'intention, il reviendra alors aux deux exécutifs cantonaux d'entreprendre toutes les démarches qui s'imposeront. Le règlement politique de la Question jurassienne se traduira par divers changements apportés au droit, à la nature mais aussi au fonctionnement des institutions politiques jurassiennes et bernoises. Ainsi, à titre d'exemple, le rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura n'aura plus de raison d'être. Le Parlement sera également sollicité quant à l'opportunité d'abroger la loi «Un seul Jura». Les cantons du Jura et de Berne entretiendront des relations confédérales identiques à celles qui prévalent aujourd'hui avec les autres cantons suisses. L'Accord du 25 mars 1994 deviendra caduc et l'Assemblée interjurassienne sera dissoute.

Toutes les mesures qu'il y aura lieu de prendre sur les plans législatif et institutionnel suite au règlement politique du conflit jurassien le seront le moment venu, lorsque l'ensemble du processus décrit dans la déclaration d'intention aura déployé ses effets. Chaque exécutif devra les identifier, le canton de Berne n'étant pas moins concerné que le canton du Jura. Peut-être que la normalisation des relations entre les cantons de Berne et du Jura impliquera – par exemple – de modifier certaines dispositions qui figurent actuellement dans la loi sur le statut particulier du Jura bernois et qui ont un lien direct avec le canton du Jura.

Vous l'aurez compris, lorsqu'on indique que les décisions qui s'imposent seront prises le moment venu, nous ne travaillons pas sous condition par rapport aux demandes ou exigences du Conseil du Jura bernois. Notre parole engage et elle engagera le moment venu, comme nous nous y sommes engagés actuellement dans la déclaration d'intention.

La date à laquelle les votations seront organisées à l'échelle de la région n'est pas encore définitivement fixée. Dans le meilleur des cas – c'est une hypothèse de travail – elles pourraient avoir lieu en automne 2013.

La prochaine étape, à très court terme, sera la mise en consultation du projet de modification constitutionnelle dans le canton du Jura, respectivement du projet de modification législative dans le canton de Berne.

Les acteurs concernés par la Question jurassienne sont libres de s'opposer au processus qui est proposé par les deux gouvernements. Mais il faut qu'ils prennent toute la mesure de ce que signifie une telle opposition : c'est tout simplement concrètement refuser de donner la parole au peuple et c'est refuser le règlement politique de la Question jurassienne.

Le processus prévu par la déclaration d'intention n'a pas été élaboré à la va-vite. Il est le fruit de plusieurs décennies de dialogue. Le reporter, aux yeux du Gouvernement, ne servirait à rien.

Ces derniers jours, on a pu observer dans le canton de Berne, et même sous la Coupole fédérale, un peu d'agitation ou de fébrilité liée notamment à la perspective d'un vote populaire. Chez les partisans du statu quo, on vante sans cesse les vertus du bilinguisme du canton de Berne. C'est devenu le discours à la mode. Pourtant, on décrit rarement quels sont les avantages concrets que tire la région jurassienne – et le Jura bernois en particulier – du bilinguisme du canton de Berne. Contrairement au projet de nouveau canton, le bilinguisme du canton de Berne existe déjà : on devrait donc pouvoir en mesurer précisément les retombées dans le Jura bernois, si elles existent. Pour sa part, le Gouvernement jurassien ne voit pas en quoi le bilinguisme du canton de Berne est nécessaire à la survie de la Suisse, comme parfois on tend à le mentionner !

De même, il est intéressant de constater que les débats au Grand Conseil bernois oscillent entre une incompréhension à l'égard du statut particulier – le Jura bernois serait devenu une région comme une autre – ou des prévenances, des courtoisies, certes bienvenues mais peut-être de circonstance. Et j'avoue ma perplexité par rapport à l'intervention d'un député, tout récemment, qui vise, si j'ai bien compris, à réduire des droits pour la députation francophone aux Chambres fédérales.

Voilà, Mesdames et Messieurs, dans les grandes lignes, ce que le Gouvernement est en mesure de dire au sujet de l'évolution de ce dossier.

Avant de conclure, sachez encore que le Gouvernement s'interroge – il n'a pas souhaité le faire sans en débattre avec vous – sur l'opportunité de modifier le titre de ce rapport. Cela peut paraître anecdotique mais c'est symbolique et le Gouvernement se réjouit d'entendre l'appréciation des groupes à ce sujet. Donc, le rapport est actuellement intitulé «Rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura» et on aurait pu imaginer «Rapport sur l'avenir institutionnel de la région jurassienne». A voir. Je vous laisserai vous exprimer bien sûr à ce sujet et nous nous réjouissons de vous entendre.

Enfin, en conclusion, permettez-moi de remercier les artisans de l'accord conclu le 20 février dernier : mes collègues du Gouvernement naturellement, les membres du Conseil-exécutif bernois, Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga et Monsieur le président de l'AIJ Dick Marty qui a joué un rôle important de facilitateur et qui nous rappelle sans cesse à quel point la démocratie a besoin de laisser le peuple s'exprimer. Sans oublier l'AIJ en tant que telle puisque, en quelque sorte, son rapport du 22 avril 2009 a été un élément déclencheur significatif du processus. Je vous remercie de votre attention.

**M. Martial Courtet** (PDC), président de la commission des affaires extérieures et de la réunification : Le rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura revient

largement sur le contexte actuel, c'est-à-dire sur l'évolution de la Question jurassienne depuis la déclaration d'intention des gouvernements jurassien et bernois du 20 février dernier.

A ce titre, j'aimerais féliciter les deux gouvernements d'avoir examiné, sans tabou, notamment la possibilité d'un vote communaliste, dans le but, manifestement honnête, de vider entièrement cette question.

Un bravo tout particulier bien sûr au Gouvernement jurassien pour sa gestion exemplaire de ce dossier. En effet, après une première discussion de haut vol en commission des affaires extérieures et de la réunification, le Gouvernement a dû sonder, écouter, négocier, convaincre, donner sans perdre son âme, et même faire preuve d'une grande capacité de pédagogie pour répondre à certains courriers empreints d'un questionnement, disons, pressant.

Mes félicitations vont également à Monsieur Dick Marty, président de l'AIJ, qui a eu un rôle, et cela a été relevé par Madame la ministre, non négligeable de médiateur, pour ainsi dire de facilitateur.

A propos de l'AIJ, le point 3 du rapport qui nous occupe y est justement consacré. En tant que membre de l'Assemblée interjurassienne, je dois insister sur le rôle important qu'a cette assemblée dans le rapprochement, peut-être même devrais-je dire parfois dans la réconciliation entre les deux entités jurassiennes. Un rapprochement, pragmatique et constructif, qui se réalise déjà dans la représentation paritaire dans ses différentes commissions. La culture, la formation, la santé, l'économie, les transports.

En outre, plusieurs idées, qui ont fait leur chemin depuis, étaient instamment prônées par le rapport de l'AIJ du 22 avril 2009. Notamment, bien sûr, l'organisation d'une consultation populaire.

Permettez-moi encore d'exprimer ma gratitude aux actuels ou anciens membres de l'Assemblée interjurassienne et notamment, puisqu'il y en a qui sont présents aujourd'hui, ceux qui sont élus dans notre Parlement. Je les cite par ordre alphabétique : Jean-Louis Berberat, André Henzelin, notre présidente Corinne Juillerat, Alain Lachat et (il n'est pas là aujourd'hui) Christophe Schaffter. J'espère que les députés que j'ai mentionnés, sensibles à cette cause, continueront d'être des moteurs dans la campagne à venir.

Evidemment, il n'y a pas seulement les personnes dont je viens de parler. Mais toutes celles qui ont de l'ambition pour notre coin de pays et notamment la nouvelle génération qui a une chance exceptionnelle, celle d'avoir la possibilité de débattre d'un vrai projet de société.

Et justement, le rapport du Gouvernement se termine logiquement sur les perspectives d'avenir...

Une perspective exaltante, celle de créer un nouvel Etat. Un nouvel Etat. Et surtout pas un Etat qui va en phagocyter un autre.

A mon sens, il faudra logiquement ne plus utiliser des mots comme réunification ou rattachement. Je crois qu'il ne faut pas minimiser le poids des mots et en tout cas être conscient de l'image qu'ils véhiculent.

Il faut à présent passer à autre chose, il faut imaginer une nouvelle entité jurassienne. C'est en fait cela le vrai défi : une nouvelle entité jurassienne. Et l'idée d'une Assemblée constituante paritaire va exactement dans ce sens.

Les arguments du cœur ont marqué fortement l'histoire de notre République et Canton du Jura. Il faudra sans doute, dans la campagne qui s'annonce, principalement porter des arguments pragmatiques et concrets. Ce seront ceux de la raison. Sous réserve, et ce n'est pas la moindre, que le CJB ne bloque pas toutes ces promesses de démocratie souhaitées par les deux gouvernements. Et souhaitée par la majorité, j'en suis convaincu, du peuple jurassien. Début de réponse dans une semaine donc. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) :** Nous vivons un moment important dans la Question jurassienne. Alors que tout semblait bloqué par des volontés contraires, la «Déclaration d'intention» du 20 février 2012, signée par les gouvernements bernois et jurassien, ouvre une voie inédite. Un processus démocratique, qui respecte le libre choix des uns et des autres, est proposé aux populations concernées. Tout doit être fait afin qu'il puisse se déployer sans heurts et jusqu'à son terme. Le temps presse.

Le Gouvernement jurassien a fait preuve de lucidité dans son analyse de la situation et dans son engagement pour l'adoption de cet accord intercantonal. Notons à ce sujet que, de son côté, le Gouvernement bernois a de même agi en privilégiant l'ouverture au débat et à la sanction démocratique. Il nous reste désormais à appuyer et à fournir tous les efforts nécessaires afin que le Jura-République et le Jura-Sud puissent se prononcer en toute connaissance de cause.

Dans les frontières de notre Etat, il incombe aux partis politiques de s'investir dans une campagne d'explication. Notre action unitaire sera résolument tournée vers nos amis politiques de la gauche et les Verts du Sud du Jura. Nous avons à faire la démonstration de notre unité et de notre cohésion face à un choix décisif pour l'avenir du Jura. Notre responsabilité face à l'Histoire est engagée. Prenons-la avec enthousiasme et garantissons ainsi le succès d'une décision cantonale propre à servir les intérêts fondamentaux du peuple jurassien.

La critique politique est utile et indispensable. Nous demeurons au front pour faire avancer la justice sociale, pour soutenir les plus fragilisés et un développement durable et économique profitable aussi aux salariés et à toutes celles et ceux qui militent pour un monde meilleur. Telle attitude, conforme aux valeurs que nous défendons, doit nous inciter à lever le regard et à considérer publiquement que la souveraineté cantonale vaut mieux qu'un statut qui prive la population de la maîtrise de ses propres affaires. L'Etat jurassien se doit de réfléchir aux moyens d'améliorer le quotidien de ses habitants. Il doit promouvoir un cadre de vie harmonieux, un environnement tourné vers l'écologie et la mobilité douce profitable au plus grand nombre. Affirmons que, grâce à l'action politique, il est capable de s'améliorer et de satisfaire aux besoins de son peuple.

Je peux encore y aller, oui ? (*Rires.*)

**La présidente :** Vous avez dix minutes, Monsieur le Député, cette fois-ci.

**M. Jean-Pierre Petignat (CS-POP) :** Le groupe Combat socialiste-Parti ouvrier populaire et Verts veut inscrire son action dans cette direction et donner suite à la «Déclaration d'intention» du 20 février 2012. Nous voulons prendre toute notre part au débat qui commence, avec dynamisme et constance. Le temps presse. La reconstitution de l'unité du

Jura est un beau projet. Mobilisons-nous afin qu'il aboutisse et qu'on puisse ainsi résoudre définitivement la Question jurassienne.

Affirmons nos convictions et, ensemble, travaillons pour une nouvelle adhésion populaire autour de nos valeurs, toutes vouées au progrès social et environnemental ainsi qu'à l'émancipation politique. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente :** Merci Monsieur le Député, parfaitement dans les temps.

**M. Alain Bohlinger (PLR) :** Le groupe libéral-radical partage l'avis du Gouvernement selon lequel la signature le 20 février 2012, par les exécutifs jurassien et bernois, de la Déclaration d'intention portant sur l'organisation de votations populaires dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région constitue un tournant décisif dans la Question jurassienne.

39 ans après le plébiscite historique de 1974 – nous partons du principe que le vote aura bel et bien lieu en 2013 – il convient de donner une nouvelle fois la parole aux populations concernées.

Après avoir donné du temps au temps et être parvenu à une pacification des relations, le moment est venu, comme le prévoit d'ailleurs l'Accord du 25 mars 1994, de régler politiquement et définitivement, quel qu'en soit le résultat, le conflit jurassien. A cet égard, il faut saluer la clairvoyance et le courage dont ont fait preuve les gouvernements jurassien et bernois en convenant d'une déclaration d'intention dont tous les termes ont été pesés et les implications soupesées. C'est un acte politique majeur, conclu par des gouvernants pragmatiques. Chacun a fait des concessions et il ne faut pas chercher à désigner un gagnant, comme on s'y essaie parfois au risque de placer le perdant supposé dans une situation délicate.

Ce n'est un secret pour personne que le Parti libéral-radical jurassien n'était pas dans le camp des gagnants le 23 juin 1974. Toutefois, il faut lui reconnaître le mérite d'avoir accepté le verdict populaire sans barguigner et d'avoir ensuite collaboré franchement à l'installation de l'Etat jurassien dans ses meubles.

C'est la raison pour laquelle ce même parti peine à comprendre aujourd'hui ceux qui s'échinent à faire capoter le scrutin d'autodétermination. «Il faut mettre ensemble la justice et la force; et, pour cela, faire que ce qui est juste soit fort ou que ce qui est fort soit juste»; d'une phrase, Pascal dit le sens et la norme du politique, sa justification et son exigence éthique. Au fondement de nos démocraties est cet impératif : que les citoyens se fassent entendre du pouvoir, entendre et écouter. Les demandes et exigences des citoyens à l'égard du pouvoir sont d'abord des demandes de droit et de liberté.

On se perd dès lors en conjectures sur les raisons qui conduisent les adversaires du vote à adopter un comportement de refus et de rejet. Que craignent-ils de la consultation s'ils sont si sûrs qu'elle va les conforter dans leurs positions ? Le Conseil-exécutif bernois n'a pas éprouvé autant de frilosité et il a compris que l'on ne résoudrait pas la Question jurassienne en s'enfermant dans un raisonnement jusqu'au-boutiste empruntant à l'intolérance et à l'immobilisme.

Reste à espérer que cette fermeté ne sera pas ébranlée par un éventuel vote négatif du Conseil du Jura bernois, duquel on attend une attitude cohérente et responsable. Hurler

avec les loups n'a jamais été de bonne politique.

Le groupe libéral-radical salue la qualité du rapport du Gouvernement sur la reconstitution de l'unité du Jura. Jamais le but n'a été aussi proche et il fallait donc se montrer à la hauteur des enjeux. Sortir du manichéisme, cesser de désigner un adversaire, esquisser les contours d'un nouvel Etat où tout pourra et devra être mis sur la table. Ce qui implique, de la part de la classe politique jurassienne, une union sacrée de tous les courants de pensée afin de convaincre nos concitoyens qu'un Jura réuni sera plus fort pour affronter les défis de l'avenir et de persuader nos compatriotes du Sud qu'ils ont tout intérêt à devenir acteurs de leur destin plutôt qu'à rester otages des circonstances. Je vous remercie infiniment de votre attention.

**M. Paul Froidevaux** (PDC), président de groupe : Comparativement au précédent rapport, ce dernier lève encore un peu plus le voile sur les intentions des deux gouvernements à propos de l'organisation des votations populaires concernant l'avenir institutionnel de la région.

C'est là l'essentiel du rapport, par ailleurs clair, précis et concis, suffisamment riche et qui a permis un débat ouvert au sein de notre groupe.

A cette occasion, nous avons pu confirmer notre position sur les orientations politiques essentielles du rapport dont certaines avaient déjà été relevées lors de nos interventions des années précédentes. C'est ainsi que nous sommes favorables à la consultation populaire, regrettant toutefois que si elle devait être organisée à l'automne 2013, elle ne laisserait que trop peu de temps à la campagne qui la précéderait. Favorable également à offrir aux communes, qui en expriment la volonté, la possibilité de rejoindre le canton de leur choix dans le cas où le résultat du vote régional ne correspond pas à leurs propres aspirations.

Dans le cas où les deux régions accepteraient d'engager un processus visant à créer un nouveau canton, l'étape suivante consistera à nommer une assemblée constituante. Nous partageons l'avis du Gouvernement proposant qu'elle soit composée paritairement de Jurassiens du nord et du sud.

Il est aussi évident pour notre groupe qu'à l'issue des votations, les résultats devront être reconnus et acceptés.

Il s'agira également, en cas de refus, de considérer le conflit jurassien politiquement réglé avec tout ce que cela comporte notamment : caducité de l'Accord du 25 mars 1994, dissolution de l'Assemblée interjurassienne et renonciation au rapport annuel du Gouvernement au Parlement sur la reconstitution de l'unité du Jura.

Cependant, si ces dispositions concerneront avant tout la génération actuelle, elles ne pourront nullement empêcher les générations futures à envisager de nouveaux projets communs allant dans le même sens.

La campagne qui a précédé la votation du 23 juin 1974 était l'aboutissement d'une lutte et d'un combat de plusieurs années, qui ont conduit à l'acceptation, par les parties concernées, de l'organisation des plébiscites. La campagne qui débute aujourd'hui est le résultat d'un dialogue de près de vingt ans au sein de l'Assemblée interjurassienne et doit s'en inspirer.

Séduction et pragmatisme doivent être les fondements de cette nouvelle campagne. Disposant de réseaux de part et d'autres des deux régions, les partis politiques seraient

bien inspirés de les solliciter rapidement afin de convaincre les populations du bien-fondé de cet important projet de société. Je vous remercie de votre attention.

**M. Romain Schaer** (UDC) : Le groupe UDC remercie le Gouvernement de son rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura. Le Gouvernement relève à juste titre dans ce rapport l'aspect historique offert par la démocratie de créer un nouvel Etat, si telle est la volonté de la population concernée. Ce choix, cette opportunité n'est pas à prendre à la légère ou à utiliser comme moyen pour obtenir une quelconque revanche.

Le groupe UDC est agréablement surpris de la volonté déclarée du Gouvernement de créer un nouvel Etat en stipulant noir sur blanc que la République et Canton du Jura disparaîtra au profit d'un nouvel Etat. Ceci paraît tout à fait logique mais assez révolutionnaire de la part des représentants de partis cantonaux majoritaires qui, de fait, perdront leur mainmise au profit d'autres formations, par exemple l'UDC. Placer la raison d'Etat aussi haut me surprend honnêtement de la part de ces partis politiques mais je les remercie très chaleureusement du courage, du moins intellectuel, de la démarche.

De la part de l'UDC Jura, il est bien évident que nous soutiendrons, à notre niveau, la création d'un nouvel Etat où une nouvelle constitution devra être repensée. Ce projet de société est réellement le plus beau défi qu'un peuple souverain puisse avoir. Il serait réellement décevant qu'une machination – du Jura Nord ou du Jura Bernois – fasse capoter cette unité uniquement pour assouvir d'anciens rêves de dinosaures asséchés et désireux de revivre juste une dernière fois les anciennes querelles stériles mais blessantes et marquées au fer rouge dans les mémoires.

C'est pourquoi la voie communaliste proposée en dernier recours pour assouvir la soif de certains excités de l'annexion ne trouvera aucun soutien de la part de l'UDC Jura. Seule la création d'un nouvel Etat, repensé, fait sens.

Encore une fois, merci au Gouvernement de son ouverture et de sa volonté de partager sa souveraineté. Le Jura Bernois serait bien inspiré de saisir la balle au bond.

L'UDC Jura croit en la bonne foi des auteurs de ce rapport et de leurs groupes politiques et compte sur le fair-play et la sincérité pour aboutir à la création de ce nouvel Etat tant souhaité et enfin fermer cette parenthèse de la Question jurassienne. Bon vent à la nouvelle entité !

**Mme Françoise Cattin** (PCSI), présidente de groupe : Le Parti chrétien-social indépendant s'est toujours clairement exprimé en faveur de l'autonomie du Jura historique. Cet engagement fondamental est une priorité dans nos objectifs politiques, que nous défendons depuis plus de 50 ans.

Le PCSI tient à remercier le Gouvernement jurassien pour son rapport très clair et complet, qui aborde enfin les vraies questions.

Suite au succès de la déclaration d'intention du 20 février 2012 où le Gouvernement jurassien et le Conseil-exécutif bernois affirment leur volonté commune de consulter la population, le Gouvernement jurassien s'engage à inviter les Jurassiennes et les Jurassiens à saisir l'opportunité qu'offrira la consultation populaire de 2013 pour rétablir l'unité de notre patrie.

Toutefois, une déclaration, aussi claire, transparente et complète soit-elle, ne suffira pas à atteindre le but que nous espérons. Les partis politiques mais aussi les associations et les mouvements de tous ordres devront s'engager afin de démontrer leur réelle volonté de créer un nouveau canton de dimension vraiment jurassienne.

Pour sa part, le PCSI va s'engager principalement dans trois domaines :

1. Nous qui avons vécu la période exaltante de la création d'un nouveau canton, nous qui avons construit notre Constitution, nous devons transmettre à nos amis du Sud ce que signifie l'indépendance d'un Etat. S'il est vrai que tout n'est pas simple et que parfois des impairs agitent notre image politique, il s'avère que le choix des changements apportés nous appartient afin d'améliorer notre vie quotidienne. Maître de notre destin, nous avons le privilège de valoriser toutes les ressources nécessaires à la réalisation de projets structurelles, indispensables au développement de notre coin de pays.
2. Lors de tout engagement ou résolution, nous avons impérativement le devoir de dire et redire à toutes les Juraissiennes et Juraissiens qu'il ne s'agit en aucun cas d'annexer simplement le Jura-Sud mais que notre volonté est de construire ensemble un canton nouveau. Réunir notre potentiel d'expériences culturelles, sociales et économiques sont des richesses indispensables. Notre avenir nous appartient. Forts de cette réunification nous aurons le pouvoir d'édifier une nouvelle Constitution et c'est ensemble que nous l'on va se projeter vers de nouvelles ambitions.
3. Afin de transmettre en toute transparence cette sincère volonté de créer un nouveau canton, il est impératif de concevoir que nous devons apprendre un langage différent. Admettre que nos discours des années de braises ne parlent plus à la majorité de celles et ceux qui devront voter l'année prochaine. Il ne sert à rien de ressasser en permanence le passé, c'est l'avenir qui nous intéresse. Forts de toutes ces réalités, nous avons le devoir de nous engager avec fierté, conviction et esprit de fraternité pour poser un choix optimiste et réaliste quant à l'avenir de notre Patrie jurassienne. Une telle chance est unique, il ne faut pas la galvauder.

Le groupe PCSI s'associe au Gouvernement jurassien pour défendre avec conviction l'accord du processus, en donnant en toute démocratie la chance à la population de choisir son engagement à la création d'un nouveau canton. Je vous remercie.

**M. Loïc Dobler (PS)** : Chaque année à pareille époque, le Parlement traite du rapport sur la reconstitution de l'unité du Jura. Ainsi participons-nous en juin à une sorte de rituel, à l'occasion duquel les formations partisanes font part de leurs commentaires et manifestent leurs positions respectives. Fait remarquable depuis tant d'années, l'unanimité se dégage autour de l'unité du Jura, l'objectif inamovible que personne ne remet en cause ni n'édulcore.

Il n'y a pas de lassitude à alimenter l'espoir que nous mettons dans nos propos et c'est pétris d'une solide conviction que nous sommes prêts à nous investir dans la campagne politique tantôt lancée.

Durant les législatures passées, notre groupe parlementaire n'a jamais changé de ligne. Fidèle à l'idéal commun, il a pris toute sa part à l'expression politique cantonale en sa fa-

veur. Dans une conscience intime de l'histoire, nous voulons montrer, avec l'ensemble de nos partenaires, que tout est possible, que tout est envisageable par le débat démocratique, la confrontation des idées, l'exposé des arguments, puis dans la sanction de la réflexion institutionnelle par le peuple souverain. Il n'y a rien à craindre à s'engager librement et avec énergie dans le débat démocratique, sinon de perdre une occasion exceptionnelle de favoriser la résolution d'un conflit qui a trop duré.

Pour notre part, nous félicitons le Gouvernement de la constance de sa politique dans ce dossier. Sans renier les grands principes, réaffirmés année après année parmi les rangs unanimes du Parlement, il a osé prendre les risques nécessaires, sortir des sentiers battus et proposer un processus qui ouvre une porte et privilégie la délibération publique. Les conditions d'un échange collectif ouvert, dynamique et prospectif, semblent réunies dans la « Déclaration d'intention » du 20 février 2012. Agir contre elles, fomenter l'échec du plan arrêté serait prendre le risque délibéré d'une aggravation des rapports interjurassiens. Nous ne voulons pas croire qu'une telle idée puisse finir par s'imposer au sein des institutions appelées à se prononcer, le Conseil du Jura bernois en particulier.

Il y a un aspect sur lequel nous aimerions mettre l'accent aujourd'hui à la lecture du rapport du Gouvernement jurassien. C'est celui lié à la possibilité offerte aux Juraissiennes et aux Juraissiens, de Boncourt à La Neuveville, de revitaliser le fédéralisme, d'inventer de nouveaux rapports entre régions, de nous renforcer conjointement aux côtés des cantons romands pour un équilibre plus juste des forces, pour des relations étatiques davantage fondées sur une coopération active que sur l'expression d'un rapport de forces. La Suisse rendra hommage aux Juraissiens s'ils réussissent cet exercice extraordinaire qui consiste à réinventer l'Etat cantonal, à redéfinir sa place et son rôle dans l'entente confédérale, à penser une nouvelle organisation sociale, plus équitable, autant qu'une nouvelle organisation politique, plus cohérente et donc plus efficace. Nous sommes convaincus qu'avoir en tête la perspective des progrès que nous avons à réaliser ensemble nous aidera, de part et d'autre de la frontière cantonale, à surmonter les obstacles, à vaincre l'a priori, à faire fi d'un passé querelleur, enfin à favoriser l'émergence d'une discussion publique qui ne soit pas ergotage, un débat qui ne soit pas une chamaillerie.

Nous appropriant positivement l'instrument mis en notre main par la « Déclaration d'intention » du 20 février 2012, nous réussirons, obtiendrons le succès espéré et pourrons lever le regard et travailler de concert à l'émergence d'une société jurassienne apaisée, résolument entreprenante et définitivement vouée à l'intérêt général d'un peuple retrouvant son unité perdue.

En ce qui le concerne, le Parti socialiste jurassien est prêt à travailler et à dialoguer avec les forces politiques qui lui sont proches de l'autre côté de la frontière cantonale. Le Parti socialiste autonome bien entendu, qui est membre à part entière du PSJ, mais également aux autres partis de gauche et en particulier au PSJB.

Intéressons-nous maintenant au déroulement des opérations, tel qu'il peut s'imposer si chacun y met du sien et privilégie dans son action tout ce qui peut concourir à la solution recherchée.

Voter sans savoir sur quoi on s'exprime ne servira à rien, sinon à alimenter la rancœur de toutes celles et ceux qui seront frustrés de n'avoir pu confronter leurs idées.



Voter sous l'égide d'un préjugé ne conduira qu'à alourdir le poids de la méfiance des uns envers les autres. Alors nous échouerons ensemble.

Voter au terme d'un «entretien institutionnel» de deux ou trois ans, qui nous aura permis de présenter un projet de nouvelle Constitution aux populations concernées, voter sur les conclusions d'une Assemblée constituante dont le seul objet aura été de penser à procurer au peuple jurassien les moyens d'œuvrer à l'amélioration de leurs conditions de vie, voilà qui changera la perspective, bousculera les évidences archaïques, chambardera les certitudes rétrogrades. Voilà le pari que nous devons faire et nous appliquer à gagner. A cet égard, nous voudrions féliciter le Gouvernement et le remercier de proposer que la future Assemblée constituante soit composée paritairement de représentants du sud et du nord du Jura. Dans la foulée, on peut du reste admettre que la présidence de ladite assemblée soit présidée par un ou une député(e) provenant des trois districts actuellement sous juridiction bernoise. Cette garantie donnée au Jura méridional, on en conviendra, devrait l'inciter à se saisir vigoureusement de la perche tendue et à en faire le levier d'une émancipation équitablement répartie et d'une souveraineté judicieusement partagée. Alors, l'Histoire nous rendra justice et nous conduira à être dignes des responsabilités qu'elle nous a confiées. Je vous remercie de votre attention.

**La présidente** : Les groupes parlementaires s'étant tous exprimés, j'ouvre maintenant la discussion générale.

**M. Clovis Brahier (PS)** : Je n'avais pas prévu de parler aujourd'hui. Il s'agit de mon opinion et de mon opinion seule.

Il est bien clair que je ne vais pas ressasser ce qui a déjà été évoqué à cette tribune. La réunification nous concerne tous, même moi qui n'ai pas vécu le combat mais qui ai lutté quelque temps au groupe Bélier ! Je voulais juste dire que l'on aimerait réveiller la jeunesse dans ce projet de réunification. Lorsque je parle de jeunesse, j'implique les 25-35 ans qui sont aussi dans mon cas ! Ce que je déplore, c'est la place qu'on laisse à ces jeunes dans les dialogues et les démarches actuels : combien de jeunes font partie de l'AIJ ? Combien de jeunes de moins de 35 ans ? On ne peut pas intégrer les jeunes à un dossier lorsque les arguments évoqués dans ce dossier sont réalisés par des personnes qui ont d'autres valeurs et d'autres expériences. Ils ont vécu le combat, les jeunes ne l'ont pas vécu. Les jeunes s'intéressent peut-être davantage à des questions socio-économiques.

Il faudrait donc intégrer aussi des arguments socio-économiques qui suscitent certaines envies chez les jeunes. Il est peut-être déjà trop tard pour impliquer les jeunes dans la rapidité de ce projet. Ceci va certainement avorté de certaines discussions socio-économiques !

Selon moi, ce vote ne changera rien aux rêves que suscite cette thématique chez certaines personnes ! Il va juste régler la question de manière politique. Il ne fera qu'éloigner cette question de cette même politique.

J'habite dans le Jura-Sud déjà libre et je sais que ce vote ne sera pas facile à accepter pour le Jura-Nord car, pour l'instant, les pro-bernois restent encore plus forts dans la plupart des régions du Jura-Sud.

Pour en revenir aux jeunes, selon moi, le combat qui vise à impliquer les jeunes dans la Question jurassienne devrait laisser des places dans les organes actuels, par

exemple l'AIJ. Les jeunes ne s'intéressent peut-être pas à la question identitaire jurassienne mais davantage aux questions socio-économiques. Mais la réunification les implique tout de même. Et, même s'ils sont peu, ils doivent faire partie du dialogue actuel. Je crie : Vive un Jura libre, Vive un Jura fort de Boncourt à La Neuveville ! Merci de votre écoute.

**La présidente** : Il est de coutume de permettre aux observateurs du Jura bernois de s'exprimer à ce point-ci de la discussion. Le Parlement s'oppose-t-il au fait de donner la parole aux observateurs qui m'ont déjà fait part de leur désir de s'exprimer ? Quelqu'un s'oppose-t-il à cela ? Ce n'est pas le cas. Donc, je passe la parole en premier lieu à Monsieur Koller pour son intervention devant notre Parlement.

**M. Jean-Marie Koller**, observateur de Sorvilier : Dans son rapport, le Gouvernement jurassien n'a pas manqué de rappeler l'historique de la motion no 287 institutionnalisant le rapport annuel sur la reconstitution de l'unité du Jura. Vingt-cinq ans de labeur, de discours, d'analyses et de convictions inlassablement répétés.

De l'Accord du 25 mars 1994 et des travaux de l'Assemblée Interjurassienne, deux gouvernements ont été amenés à la table des négociations. On ne peut que s'en réjouir, tant le résultat de ces dernières paraît être de bonne augure. On ne saurait ignorer que c'est la récompense que l'ensemble des acteurs de la Question jurassienne attendaient depuis si longtemps. Les coups de boutoir du Mouvement autonomiste et les actions concertées des groupes politiques ont de toute évidence joué leur rôle dans les travaux de l'Assemblée interjurassienne, même si cela leur est contesté par certains observateurs.

Le rapport sur lequel nous nous exprimons aujourd'hui restera gravé dans nos mémoires comme étant un des meilleurs ; «un monument de sagesse» a-t-on entendu dire samedi dernier en Prévôté.

Nous saluons aussi la clairvoyance des membres de la conférence tripartite qui ont su, contre toute attente, élaborer une solution audacieuse, voire courageuse, en abandonnant l'idée d'un canton à six communes. Le choix qui est donné aujourd'hui aux populations du nord comme du sud est non seulement une chance unique mais aussi un projet judicieux dans son ensemble. La procédure proposée ne souffre en effet d'aucune faiblesse. Les Jurassiens du canton du Jura comme ceux du Jura bernois ont désormais toutes les cartes en mains pour gagner sur tous les plans.

Madame et Messieurs les Ministres, chers amis députés, voilà un décor parfait pour jouer une partie passionnante. Mais comment se déroulera-t-elle ?

Comme prévu par la procédure réglant tous les détails ? Dans un esprit constructif tenant compte de la multitude de rapports démontrant la logique d'«Un seul Jura» ? Pourra-t-on par exemple concerter, échanger, avancer ses meilleurs arguments sans crainte de se voir rabrouer violemment ? La future campagne qui précédera ces votations bénéficiera-t-elle d'une totale sérénité ? Toutes questions qui, à mon sens, méritent réflexion.

Le Gouvernement dit à propos de la valeur d'un processus démocratique et équilibré (je cite) : «La campagne qui précédera les votations sera une occasion unique pour les citoyens de se projeter dans l'avenir. (...) C'est une opportunité de changement. Si elle le souhaite, la communauté ju-

rassienne pourra être réunie au sein d'un même Etat et se doter de nouvelles institutions. Celles-ci permettront aux Jurassiens et aux Jurassiens bernois de mieux promouvoir et défendre leurs intérêts communs, leur économie, leur culture ainsi que la place qu'ils occupent en Suisse romande et dans la Confédération».

Merveilleux programme qui méritera qu'on élève le débat au-delà de nos petites querelles. On entend déjà dire que des fantômes rôderaient alentour dans le seul but de raviver la haine. Dans certaines coulisses, ne complotent-on pas en vue de saboter toute solution intelligente sans tenir compte que l'accord signé par Berne et le Jura ne peut que profiter à ceux-là mêmes qui le contestent ? Eh bien, nous leur répondrons en citant Virgile Rossel dont ils se réclament fièrement. C'est un citoyen de Tramelan qui disait aux siens : «Si un appel m'est adressé, je quitterai tout pour collaborer à une œuvre d'union dans l'autonomie; mes avantages personnels ne compteront pas et je renoncerai volontiers à nombre de choses qui me retiennent. Finir dans la peau d'un conseiller d'Etat jurassien, ce serait la plus belle fin que je puisse souhaiter». Il reste à espérer que de tels vœux puissent résonner aux oreilles des gens du sud... (enfin, seulement si j'ai bien compris...)

Dans son rapport, le Gouvernement a écrit : «Les signataires de la déclaration d'intention ont convenu d'appliquer les procédures de façon coordonnée. Si des difficultés devaient survenir dans l'un ou l'autre canton, ils mèneront des pourparlers pour convenir de la suite à donner au processus». J'espère que nous n'en sommes pas là. Cependant je ne vous dirai pas un secret en vous avertissant que les adversaires de toute solution pacifique affûtent déjà leurs armes afin de torpiller ne serait-ce que l'entrée en matière. Il en est ainsi pour tous les projets de société. Ils seront toujours exposés à la vindicte populaire, faite de gens peu enclins à s'informer ou à faire l'effort de compréhension nécessaire. Hélas, les aigris ont déjà commencé de fausser le processus démocratique.

C'est dire toute l'énergie qu'il nous faudra pour vaincre, surtout ceux qui n'ont jamais pu voter sur la Question jurassienne. La seule et unique solution au problème qui étouffe le Jura bernois est bel et bien un seul Jura avec le cœur et la raison, comme le décrit si bien le slogan apparu à la dernière assemblée des délégués du Mouvement autonomiste à Moutier.

En guise de conclusion, je me permettrai encore de citer un passage de votre rapport, Madame la Présidente, qui me paraît être fondamental : «La résolution par les autorités cantonales, régionales et communales actuelles, de ce qui est parfois considéré comme un problème institutionnel hérité de l'histoire, et leur disposition à assumer ainsi pleinement leurs responsabilités, sera perçue de manière positive par la Suisse, ses institutions et ses habitants». Il était en effet important de rappeler ce détail de notre histoire sans lequel il est difficile de comprendre et d'agir avec intelligence. Le Jura n'a pris aucune part volontaire à l'acte du 20 mars 1815. D'un trait de plume, on a disposé de lui comme d'une terre vacante. Qu'on soit du nord, qu'on soit du sud, il est donc de notre devoir de revisiter notre passé commun.

C'est dans cet esprit constructif que les Jurassiens du nord comme du sud doivent pouvoir s'enthousiasmer et ne pas rater une si belle occasion. Que vive le Jura enfin réuni !

**M. Pierre Corfu**, observateur de Moutier : Les autorités de Moutier partagent l'avis du Gouvernement selon lequel «l'année 2012 restera une année charnière dans l'évolution du dossier institutionnel jurassien», compte tenu de la signature de la Déclaration d'intention du 20 février «qui marquera manifestement un tournant dans l'Histoire jurassienne et suisse». Si cette appréciation, portée notamment par Madame la conseillère fédérale en charge du dossier, fait presque l'unanimité dans de larges milieux, elle convainc tout particulièrement les autorités prévôtoises dont je me fais ici le porte-parole en ma qualité d'observateur.

Depuis les plébiscites gigognes des années septante aux résultats entachés de fraude, une partie de la population de Moutier, devenue ensuite nettement majoritaire, n'a eu de cesse, par la voix de ses autorités, de faire valoir le statut particulier de la ville charnière au cœur du Jura. Le Rapport Widmer et surtout l'Accord du 25 mars 1994 reconnaissent bien, et de manière explicite, le cas singulier de Moutier. Cette reconnaissance ne conférerait toutefois aucun droit réel d'autodétermination à notre ville. À tout le moins aux yeux du Gouvernement bernois, lequel, à force de promesses non tenues et de tentatives d'intimidations liées à de prétendus acquis, s'est toujours efforcé d'arrimer Moutier à un Jura bernois toujours davantage tourné vers une région bilingue centrée sur Bienne. L'absence de bases légales a sans doute influencé le vote consultatif de 1998 dont le résultat, bien que favorable à Berne, fut officiellement invalidé par le Conseil-exécutif. Cet épisode passé, les autorités prévôtoises se conformèrent aux conseils des signataires de l'Accord du 25 mars 1994. Elles firent ainsi preuve de patience, de retenue et elles placèrent leur confiance en l'Assemblée interjurassienne.

Malgré les déceptions liées aux lenteurs des réflexions interjurassiennes, à l'inconsistance du statut particulier accordé par Berne au Jura bernois et aux velléités de démantèlement des autorités bernoises qui violaient les engagements pris avant le vote de 1998, la ville de Moutier a joué pleinement et sincèrement le jeu du dialogue interjurassien. Grand bien lui en a pris puisque, avec le temps, s'ouvrirait la perspective d'une votation constitutive d'un nouvel Etat cantonal unifié ayant Moutier pour capitale. Face à l'inertie des autorités bernoises et au rôle antidémocratique d'une partie de la classe politique qui s'opposait à toute consultation du peuple, les autorités de Moutier, par la voix de leur maire, annoncèrent en 2009 leur intention de consulter une nouvelle fois la population en 2015, précisément le 6 septembre 2015, jour du 40<sup>e</sup> anniversaire de la dernière phase des plébiscites.

Si cette déclaration, parfaitement légitime vu les blocages annoncés par certains, fut considérée à l'époque comme une provocation, elle eut incontestablement le mérite de clarifier les choses, de fixer une échéance et d'exprimer une intention inéluctable pleinement prise en compte jusqu'au plus haut niveau. Nous en voulons pour preuve que les signataires de la Déclaration du 20 février 2012 ont consacré un article au droit des communes, évoquant la dimension communale de la problématique à résoudre et soulignant particulièrement la situation de la ville de Moutier.

C'est une belle victoire pour les autorités prévôtoises que de voir les signataires de l'Accord du 25 mars 1994 et la Confédération reconnaître non seulement le cas particulier de la ville de Moutier mais les droits de chaque commune fondés sur la Constitution fédérale. Les autorités prévôtoises souhaitent évidemment que le processus évoqué dans la

Déclaration du 20 février 2012 se déroule tel que prévu. Quoi qu'il adienne cependant, la référence faite par les gouvernements à l'article 53, alinéa 3, de la Constitution fédérale, à loi bernoise sur les communes bernoises et au règlement communal d'organisation ouvre la voie à une consultation communale propre, si besoin était, à la seule ville de Moutier.

Si des voix isolées se sont élevées contre le principe des votes populaires prévus par la Déclaration du 20 février 2012, cette question fait l'objet d'un consensus nettement majoritaire en ville de Moutier. À la majorité des élus issue des élections communales de 2010, qui y est évidemment favorable, s'associent notamment les voix du président du Conseil de Ville actuel (élu d'Interface et membre de l'Assemblée interjurassienne) et de la candidate à la mairie (co-présidente PSJB de l'AIJ), laquelle s'est publiquement exprimée en faveur non seulement d'un vote global mais d'une consultation au niveau de la commune de Moutier.

C'est donc avec sérénité que les autorités de Moutier attendent la mise en œuvre des différentes phases du processus prévu par les gouvernements. Elles mettent cependant en garde contre les attermolements et les blocages antidémocratiques qui pourraient être le fait de quelques élus au sein d'institutions ayant démontré, dans d'autres sujets (comme par exemple la ligne CFF Bâle-Bienne), être en complet déphasage avec les attentes de la population.

En conclusion, les autorités de Moutier tiennent à exprimer leur gratitude aux Exécutifs des deux cantons, à M. Dick Marty, président de l'Assemblée interjurassienne, et à Madame la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga. Grâce à leur courage et à leur volonté de résoudre la Question jurassienne sans «fermer les yeux sur l'une de ses composantes», la situation particulière de Moutier est aujourd'hui pleinement et officiellement reconnue et les perspectives d'une solution globale positive deviennent bien réelles. Je vous remercie.

**La présidente** : Pour terminer notre discussion sur ce rapport, je passe la parole à Madame la présidente du Gouvernement, Madame Elisabeth Baume-Schneider.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : Il n'appartient naturellement pas au Gouvernement de qualifier la qualité ou le contenu des rapports de groupes ou des personnes qui se sont exprimées à titre individuel. Par contre, je crois que le Gouvernement jurassien peut vous remercier parce que nous avons ce sentiment collectif au niveau du collège, nous ressentons qu'il y a aujourd'hui une certaine solennité, une sincérité, une fraternité, de l'émotion, aussi de l'espoir, de l'ouverture lorsqu'on entend les rapporteurs... les observateurs du Jura méridional – on ne va pas vous donner une nouvelle fonction – et justement une dynamique qui implique et qui donne envie, qui donne du désir pour entrer avec enthousiasme dans ce processus.

Au groupe UDC qui émet une large réserve quant au vote communaliste, qui s'oppose à cette démarche, j'aurais tendance à demander de faire confiance sur le processus total. Et je relève que vous avez pris note du fait, et c'est vrai, qu'avant d'être ministre, nous sommes citoyenne et citoyen. Et que, pour nous, je crois qu'il compte bien plus, plutôt que de se contenter de la souveraineté de notre Canton, d'entrer dans un processus qui permet à la région de vivre un nouveau projet de société. Par rapport au vote communaliste, vous l'avez entendu, Moutier, peut-être d'autres communes

estiment qu'elles souhaitent s'exprimer si ce devait être nécessaire, ce qu'on ne souhaite naturellement pas parce qu'on souhaite que le processus premier, le premier vote, permette au Jura bernois et au Jura d'avoir envie, d'avoir suffisamment d'éléments pour mener le projet commun. Donc, j'aurais tendance à vous demander d'essayer de faire confiance et de prendre en considération, comme je le relevais, que la démocratie permet toujours de donner la parole aux minorités pour qu'on ait réglé définitivement mais également dignement la Question jurassienne.

Peut-être aussi indiquer que si on a des rapports empreints de solennité mais aussi de quasi rigueur intellectuelle, aux yeux du Gouvernement, lorsqu'il y a prise en considération d'éléments plus raisonnables ou autres, cela n'implique pas d'abandonner les émotions et d'abandonner le discours un peu plus «tripale» et l'engagement sur le terrain. Donc, je crois qu'on est ainsi fait, homme et femme, que le cœur et l'esprit peuvent tout à fait se nourrir l'un l'autre.

Par rapport aux jeunes, Monsieur le député Brahier, j'aurais tendance à dire que vous pouvez être relais, que vous devez être un relais. Par rapport à l'AIJ, nous avons sollicité soit des personnalités, soit des partis politiques et ce sont les partis qui nous ont fait les propositions. Donc, je crois que, maintenant, c'est ouvert. Il n'y a pas que des lieux institutionnels où on devra travailler. Nous avons entendu la volonté des partis politiques de s'organiser, de s'impliquer dans une campagne. Nous sommes conscients également de la nécessité, pour la société civile, d'entrer en jeu, que ce soit dans le Jura-Nord ou dans le Jura-Sud. Et je crois qu'il ne sera jamais ni ringard, ni annexionniste que d'imaginer que de permettre à la communauté jurassienne de reconstruire la maison jurassienne. On peut changer les termes mais je crois qu'on a aussi à être fier de ce qui a été fait à une certaine époque sur le plan institutionnel.

Donc, le Gouvernement vous remercie, s'attend désormais à ce que les partis prennent le relais. Il ne veut pas rester tapi, pour reprendre une expression, dans sa salle du Gouvernement mais, effectivement, il a un rôle différent, un rôle de partenariat, de négociation et il s'attend désormais à pouvoir entrer, avec solennité mais aussi enthousiasme, dans ce processus.

Peut-être encore indiquer qu'au niveau des écoles, vu qu'on parlait de la jeunesse, on se pose la question très objectivement de voir comment, par rapport aux profs d'histoire, expliquer le processus qui est en train de pouvoir être mis en œuvre par rapport à cette logique de, comme je le disais de manière un peu technique, laboratoire de la démocratie.

Donc, le Gouvernement vous remercie de la confiance et souhaite être à la hauteur pour continuer à s'impliquer justement dans ce processus. Merci de votre attention.

**La présidente** : Comme vous le savez, nous ne votons pas sur ce rapport. Par contre, pour clôturer ce point, je vous propose d'entonner, comme cela est la coutume mais aussi pour honorer la date du 23 juin dont les commémorations se tiendront en fin de semaine, et, surtout, remercier d'une même voix toutes celles et ceux sans qui nous ne serions pas dans cette salle aujourd'hui, je vous propose d'entonner la Nouvelle Rauracienne.

*(L'Assemblée entonne la Nouvelle Rauracienne.) (Applaudissements.)*

**La présidente** : Merci pour votre entrain. Vous avez certainement vu que nous avons un public particulier. Je souhaite la bienvenue à toute l'équipe du tournage du film «Win win», qui sont venus participer à une partie de nos débats. Merci pour votre présence, bienvenue et bienvenue dans le Jura également !

Pour continuer un peu plus sérieusement (*rires*), je vous propose de passer au point 8 de notre ordre du jour.

## 8. Initiative parlementaire no 23

### **Droits politiques des étrangers : vers un élargissement partiel de leur éligibilité au niveau communal et au Parlement jurassien**

**Christophe Schaffter (CS-POP)**

L'exercice des droits politiques des étrangers a déjà fait l'objet de nombreuses discussions dans la société civile et au Parlement jurassien.

Il y a près de 20 ans, le Législatif cantonal avait accepté une motion PCSI allant dans ce sens (motion de Victor Giordano no 339 du 26 avril 1990). Suite au référendum, le peuple n'en avait pas voulu.

A notre sens, la question peut être reposée, à tout le moins partiellement, puisque la présente initiative diffère des autres propositions. Elle ne couvre pas l'élection à la mairie.

Permettre aux citoyens ne disposant pas du passeport suisse mais jouissant du droit de vote de se faire élire représente un pas supplémentaire dans leur intégration. Au regard des institutions, c'est concrétiser les objectifs définis par l'Assemblée constituante.

La présente initiative vise donc à étendre aux étrangers bénéficiant du droit de voter (donc résidant en Suisse depuis au moins 10 ans et dans le Canton depuis une année) la possibilité d'être candidat aux élections communales, à l'exception de la mairie et aux élections cantonales, soit au Parlement jurassien, à l'exception du Gouvernement et du Conseil des Etats.

Sur le fond, l'intégration des travailleurs migrants ou des étrangers établis dans notre pays depuis plusieurs années est au cœur de la politique d'accueil de notre Canton. La réalisation de cette proposition donnerait également l'occasion aux étrangers d'être confrontés au quotidien aux difficultés de gérer une commune ou le Canton.

Plus ceux-ci seront impliqués dans la gestion de l'Etat, plus celui-ci pourra défendre ses décisions vis-à-vis d'une population plus largement représentée.

C'est pourquoi nous demandons que l'article 6, alinéa 5, de la loi cantonale sur les droits politiques soit modifié comme suit :

Alinéas 1 et 4 : sans changement.

Alinéa 5 : Les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques sont éligibles dans les conseils de ville, dans les conseils généraux, dans les conseils communaux à l'exception de la mairie et au Parlement jurassien.

**M. Giuseppe Natale (CS-POP)** : «Buon giorno a tutti. Oggi è un momento importante per nostro Parlamento». Je vous parle dans une langue bien connue de tous.

Les droits politiques des étrangers ne sont pas un sujet qui motive l'esprit d'ouverture de la population. Beaucoup

d'étrangers vivent en Suisse, dans le Jura depuis de nombreuses années. Ce problème est intéressant car peu ou pas connu d'une grande partie de la société. A l'heure où l'on parle de modernité, de nouvelles technologies, de web et de toutes les autres nouvelles technologiques, les droits des étrangers ont tendance à être parfois mis de côté.

Voilà pourquoi les droits politiques des étrangers constituent un sujet intéressant. Ils sont méconnus et ne reviennent au centre des débats que lorsque des constitutions sont révisées ou des initiatives lancées, ce qui est relativement rare et n'aboutit pas souvent de manière positive.

Le Jura est un des cantons faisant office de pionnier en matière de droits politiques des étrangers. Le fait que les étrangers puissent voter ne pose aucun problème.

Je prends l'exemple de ma famille. Mes parents ont émigré en Suisse en 1960. Comme l'Italie traversait une grave crise économique, mon père a dû, pour survenir aux besoins de sa famille, décider de tenter sa chance ailleurs, donc en Suisse. A l'époque, ils ne choisissaient pas trop les destinations; beaucoup étaient choisies par rapport à des frères plus grands, à la famille, à des connaissances, à l'aide de l'Etat italien qui venait aider les gens pour trouver une terre d'accueil meilleure. Dans son pays d'adoption, le canton du Jura, il a travaillé. Il s'est parfaitement adapté à la vie de son village vu qu'il était arrivé à Develier. Mis à part un léger accent, rien ne laisse penser qu'il vient d'ailleurs. Il paie ses impôts, prend part à des activités villageoises. Il fait partie également d'un cercle d'immigrés de son pays. Il garde des liens très forts avec sa patrie d'origine, il suit les actualités et, lorsqu'il a l'occasion de voter, il va avec plaisir car il a le sentiment d'exister en Italie. Parce que je vous rappelle que vous ne quittez pas un pays par plaisir mais par nécessité. Je défie quiconque de partir de son Jura natal pour aller s'établir ailleurs avec grand plaisir. Je pense que nous sommes tous très attachés à la terre qui nous a vu naître, qui nous a vu grandir et, des fois malheureusement, par rapport aux conjonctures internationales, par rapport aux effets de globalisation, des gens sont exportés d'un pays vers un autre. Mais il a voté également en Suisse car il tient à prendre part à l'avenir de son canton adoptif.

Au siècle dernier, la Suisse, qui avait besoin de main-d'œuvre pour construire ses routes, et toutes les constructions, est allée chercher des travailleurs à l'étranger, spécialement en Italie et en Espagne. Ces gens venaient en Suisse dans l'espoir de vivre mieux que dans le pays qu'ils quittaient mais les conditions de travail étaient souvent très dures et ces ouvriers étaient vus comme de la main-d'œuvre à bon marché et non comme des hommes. Max Frisch a dit : «On a été chercher des bras, ce sont des hommes qui sont venus». Pendant de longues années, les étrangers n'ont été considérés que comme des bras; il n'était pas envisageable de penser qu'ils pourraient avoir des droits.

Et je pense que la plupart d'entre vous ont vu des films sur le sujet («Les faiseurs de Suisses» et bien d'autres films) et je peux vous dire que la réalité était bien plus dure que cela.

Dans les années 70, un mouvement xénophobe se développa, le mouvement «Schwarzenbach» : il désirait limiter la population étrangère en Suisse. Heureusement, ce mouvement retomba dans l'oubli, à quelques pourcents.

La retenue que les gens ont lorsqu'il s'agit d'accorder des droits politiques aux étrangers vient en partie du fait que l'inconnu fait peur. Toutefois, une porte s'ouvre lentement à

la modernité. Il faudra encore beaucoup de temps, d'efforts et de persévérance pour qu'elle soit complètement ouverte et que la population suisse n'ait plus peur de ce qu'elle ne connaît pas.

Dans notre Canton, le droit de vote est accordé aux niveaux communal et cantonal mais pas lors de scrutins portant sur une modification constitutionnelle. Or, les étrangers sont soumis à la Constitution au même titre que les Suisses. Alors, pourquoi ne pas également accorder ce droit-là ?

En ce qui concerne les droits d'éligibilité, le problème est similaire. Après dix années passées dans le canton du Jura, une personne qui ne s'intéresse à rien aura quelques difficultés à s'habituer à sa vie mais il est quasi certain qu'elle ne souhaitera pas être élue à une quelconque fonction politique. Alors qu'un étranger qui s'intéresse à la vie économique, politique et sociale de son canton de domicile sera totalement intégré et ses connaissances seront égales à celles d'un Suisse. Dans ce deuxième cas, il semblerait tout à fait normal d'accorder le droit d'éligibilité aux niveaux communal et cantonal de manière complète. Le risque de voir se porter candidat une personne ne connaissant rien à la politique est minime : comme pour la population suisse, une personne qui n'a que faire de la politique ne se présente pas. De plus, se présenter à une élection ne signifie en aucun cas être élu. Le taux de participation généralement faible ne favoriserait certainement pas l'élection d'un étranger. En l'an 2000, pour rappel, quatre étrangers ont été élus au conseil de ville de Delémont et, depuis, tout se passe bien. Ces personnes vivent dans le Jura depuis de nombreuses années ou y sont nées et sont donc parfaitement habituées à la vie jurassienne.

L'une d'elles vous parle en ce moment; donc, ce sujet, je le connais bien. Je peux vous en parler plus en détail. A l'époque, quand le droit d'éligibilité des étrangers a été accepté pour les conseils de ville et les conseils généraux, je me suis présenté sur une liste. Et, à ma grande surprise parce que je ne me faisais pas trop d'illusions, nous étions quatre à être élus pour la législature 2000-2004 pour le conseil de ville de Delémont. Il y avait José Bernal, Rafaël Scarciglia, Francesco Prudente et moi-même. Donc, je peux vous dire que ces quatre personnes (sur 51 conseillers de ville) représentent un peu moins du 8 % et il faut rappeler que la population étrangère se situe environ autour des 15 %. Donc, il était important pour ces gens de pouvoir être élus; ça faisait vraiment une part de l'intégration totale. On arrivait vers une phase décisive : ces gens qui étaient souvent de la première génération avaient toujours l'idée de rentrer un jour au pays; mais comme ils ont été bien intégrés, bien acceptés par la population locale, et je peux vous dire que ce n'est pas le cas dans tous les cantons, c'est pour ça que je remercie je ne sais qui, le Ciel ou autre chose, que mes parents soient arrivés dans le canton du Jura parce que je peux vous dire que, dans les autres cantons, ça ne se passait pas comme ça : les familles étrangères, ceux qui avaient leurs enfants ou leur femme avec eux se faisaient dénoncer pour les renvoyer dans leur pays et, à ma connaissance, tous les cantons romands, en tout cas le canton du Jura n'a jamais exercé ce droit. Et même le maire de Develier, où l'on était domicilié, qui était en connaissance de cause, avait dit : «C'est moi le maire ici à Develier, ta femme et tes enfants resteront avec toi Pietro». Alors, ça, je peux vous dire que ce sont des choses qu'on n'oublie jamais dans sa vie.

Pour toutes ces personnes qui ont été élues, j'ai fait trois législatures au conseil de ville que j'ai quitté il y a deux ans, du fait que j'ai été élu aussi au Parlement. Et j'ai beaucoup de choses aussi pour ma profession, pour mon entreprise et il fallait que je lâche aussi un peu du lest et, surtout, pour les suppléants, il est important – en tout cas je partage cette idée – qu'un suppléant soit préparé un à deux ans avant et j'ai laissé ma place au suppléant il y a deux ans au conseil de ville de Delémont.

Maintenant, j'aimerais vous faire simplement un petit historique des lois qu'il y a eues.

En 1979, loi sur les droits politiques du 26 octobre : il y avait quatre articles.

En 1984, un nouvel article (l'article 6) a été instauré : «Les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques sont éligibles dans les commissions communales et aux postes de fonctionnaires communaux».

**La présidente** : Il faut conclure, Monsieur le Député !

**M. Giuseppe Natale (CS-POP)** : Mais oui, ne vous en faites pas, je vais conclure !

C'est important d'avoir cet historique – je termine avec cet historique – pour vraiment se rendre compte de tous les passages et de toutes les années nécessaires pour en arriver où l'on en est.

En 1996, un nouvel article 6 : «Les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques sont éligibles, au plan communal, dans les conseils généraux (...)» Il a été rajouté : «Le règlement communal peut étendre l'éligibilité des étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques aux mandats de conseiller communal, de maire et de président des assemblées». Ceci, c'était en 1996.

En 1998, l'article 6 (on s'acharne beaucoup sur cet article) a été modifié par rapport à 1996 : «Les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques sont éligibles dans les conseils de ville et les conseils généraux».

En 2000, l'article 6, alinéa 3, a été abrogé.

Pour permettre aujourd'hui de revenir en avant, donc de faire une étape supplémentaire douze ans après, je souhaiterais qu'aujourd'hui on puisse aussi mettre une nouvelle pierre à l'édifice de notre canton progressiste et ouvert à l'autre. Donc, il est important que ce nouvel alinéa 5 (alinéas 1 et 4 sans changement) soit modifié : «Les étrangers ayant l'exercice des droits civils et politiques sont éligibles dans les conseils de ville, dans les conseils généraux, ...

**La présidente** : Monsieur Natale, vous serez obligé de conclure !

**M. Giuseppe Natale (CS-POP)** : Je termine... «dans les conseils communaux, à l'exception de la mairie, et au Parlement jurassien».

Je vous remercie de votre soutien et de votre attention. J'ai été un peu long mais c'est un sujet tellement délicat que je pense qu'il est important qu'on puisse s'exprimer en toute liberté devant cette tribune et je souhaite vivement que toutes les personnes puissent accepter cette initiative parlementaire no 23. Et je remercie au passage Christophe Schaffter de l'avoir déposée. Merci pour votre attention.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : «Caro amico» pour répondre au député (qui n'écoute plus).

Peut-être juste dans mon propos de préambule, parce que j'ai eu l'indélicatesse tout à l'heure d'oublier de remercier le président de la commission des affaires extérieures par rapport au traitement du dossier sur la reconstitution jurassienne et M. Rieder (absent). Donc, je les remercie fondamentalement.

Et je devrais encore saluer le président du PDC cinématographique ! On ne va pas faire le scénario, Monsieur le président, mais...

**M. Jean-Luc Bideau** (*du fond de la salle*) : Président cinématographique... et ça s'arrête là ! (*Rires.*)

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : Paix à votre âme ! (*Rires.*)

Afin de présenter au plénum la prise de position du Gouvernement, nous avons aussi fait un petit historique mais je dois dire, pour débiter, que, comme par le passé, le Gouvernement est favorable à l'élargissement des droits politiques des étrangers et, ce, dans l'esprit de la Constituante jurassienne.

Il considère que le droit de vote et d'éligibilité est un facteur d'intégration important. Monsieur Natale l'a mentionné avec émotion par rapport à sa trajectoire de vie, trajectoire de vie de la famille, c'est un facteur d'intégration important car il implique une responsabilité citoyenne. Le droit de vote et d'éligibilité favorise l'appartenance à la communauté en donnant la possibilité de participer à la vie politique et de prendre des responsabilités. Pour l'instant, les étrangères et les étrangers au bénéfice du droit de vote ne peuvent être élus que dans les législatifs communaux.

On se prive donc, aux yeux du Gouvernement, de la possibilité d'élire à des postes à responsabilité des personnes de nationalité étrangère qui souhaiteraient s'impliquer, qui souhaiteraient mettre leurs talents et leurs compétences au service de la collectivité. Vous allez me dire que la naturalisation représente certes pour un étranger un moyen d'acquiescer pleinement le droit de vote et d'éligibilité. Cependant, il ne faut pas négliger qu'elle nécessite un processus individuel pas toujours simple et exige, pour les ressortissantes et les ressortissants de certains Etats qui ne reconnaissent pas la double-nationalité, d'abandonner leur nationalité d'origine.

Mesdames et Messieurs les Députés, si le Jura a longtemps fait figure de pionnier en matière de droits politiques pour les étrangers, il a depuis été rejoint et même dépassé par certains cantons. Sans vouloir être exhaustif, on peut signaler que le canton de Neuchâtel accorde aux étrangers le droit de vote et d'éligibilité au niveau communal ainsi que le droit de vote en matière cantonale. Le droit neuchâtelois permet, contrairement au nôtre, que des étrangers siègent dans des exécutifs communaux. Les cantons de Fribourg et Vaud ont introduit dans leur nouvelle constitution le droit de vote et d'éligibilité en matière communale pour les ressortissantes et ressortissants étrangers. Ces deux cantons vont donc plus loin que notre droit cantonal en accordant le droit d'éligibilité des étrangers dans les exécutifs communaux.

Bâle-Ville l'accorde également et les Grisons laissent les communes libres de le faire en s'organisant. Le canton de Genève accorde au niveau communal à ses ressortissants étrangers le droit de vote mais pas celui d'éligibilité. En re-

vanche, aucun canton ne permet à des personnes de nationalité étrangère de siéger au sein du législatif cantonal. Neuchâtel et le Jura sont les seuls à donner le droit de vote en matière cantonale. Les électeurs vaudois ont refusé tout récément (à 69 %), le 4 septembre 2011, une initiative populaire qui proposait d'élargir le corps électoral cantonal aux étrangers domiciliés en Suisse depuis 10 ans et dans le canton depuis 3 ans au moins.

Voici quelques arguments qui mentionnent que si le canton du Jura pouvait se targuer d'être à l'avant-garde, en termes d'ouverture, de reconnaissance de la diversité des opinions, du métissage des idées et aussi des cultures, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Au vu de ces différents motifs, le Gouvernement invite le Parlement à donner suite positivement à l'initiative du groupe CS-POP et VERTS.

Si, en général, le peuple jurassien fait preuve d'ouverture à l'égard des personnes de nationalité étrangère – Monsieur Natale l'a rappelé – si le programme de législature mentionne également la volonté d'accueil et la volonté d'ouverture, M. Natale l'a aussi indiqué et le Gouvernement souhaite attirer votre attention sur le fait que c'est un sujet sensible et qu'il n'est pas certain que le peuple soit prêt à accepter l'élargissement des droits politiques des étrangers tel que proposé. On se doit de le rappeler : par deux fois, le peuple a refusé l'extension de ces droits politiques suite à des référendums.

En 1996, la modification prévoyait d'étendre l'éligibilité des étrangers aux conseils généraux et laissait aux communes la possibilité de l'élargir à la fonction de président des assemblées, maire et conseiller communal. La demande de référendum obtint 4'437 signatures et le peuple refusa en votation par 52,8 %. Depuis 1999, les étrangers sont éligibles dans les législatifs communaux; la modification de la loi sur les droits politiques de 1998 fut adoptée par le Parlement et le référendum ne fut pas demandé.

Le second refus que je me dois de vous mentionner, en 2007, prévoyait de rendre éligibles les étrangers à toutes les fonctions communales soumises à élection. A nouveau, le référendum fut demandé par 2'218 électeurs et le projet de loi fut rejeté par 51 % des votants.

Nous vous rappelons qu'actuellement, les étrangers sont donc éligibles dans les législatifs communaux, dans les commissions communales et aux postes de fonctionnaires communaux. Ce droit n'est accordé qu'après dix ans de séjour ininterrompu en Suisse, dont une année dans la République et Canton du Jura.

Tous ces éléments, ce n'est pas pour avoir un effet rabat-joie ou bien pour indiquer que le peuple ne fait pas confiance à la communauté étrangère mais plutôt pour inciter, si le Parlement donne suite favorablement, ce que nous souhaitons, la commission qui traitera de ce projet d'entrer dans un processus de consultation pour veiller à ce qu'il y ait le plus large consensus pour ne pas avoir à nouveau à prendre le risque soit d'un référendum, soit d'un vote négatif. Véritablement d'affirmer à quel point le projet doit être empreint de maturité et de sérénité car un fort soutien populaire est indispensable, à notre sens, pour envisager de modifier la loi sur les droits politiques, comme le demande fort légitimement l'initiative.

Vous l'avez compris, le Gouvernement vous invite à accepter l'initiative parlementaire no 23 et je vous remercie de votre attention.

**M. Pierre-Olivier Cattin** (PCSI) : L'initiative parlementaire no 23 tient particulièrement à cœur au groupe chrétien-social indépendant, vous pouvez aisément le deviner ! Comme le mentionne avec délicatesse le motionnaire, le PCSI avait lui-même fait accepter ce concept il y a plus de vingt ans au Parlement mais, hélas, le peuple n'avait pas souhaité inscrire définitivement ces nouveaux droits dans les actes.

Étendre aux étrangers bénéficiant du droit de vote la possibilité d'être candidat aux élections communales et cantonales, à l'exception de la mairie, du Gouvernement et du Conseil des États aura le soutien unanime de notre groupe. Il faut savoir remettre l'ouvrage sur le métier, faire évoluer les institutions et prendre acte des mouvements de population qui forgent régulièrement les sociétés. Reprendre ce sujet important plus de vingt ans après le refus jurassien, ce n'est pas du mépris pour la volonté populaire mais le souhait, ayant attendu le temps d'évolution requis, d'adapter notre fonctionnement aux mœurs politiques modernes, d'améliorer et de rendre plus équitables nos institutions. Le groupe PCSI s'est même posé la question de l'utilité de défendre dès à présent l'éligibilité à la mairie.

Le groupe PCSI acceptera donc l'initiative parlementaire no 23 du député Christophe Schaffter et je vous remercie de votre attention.

**M. Gérard Brunner** (PLR) : Le groupe parlementaire libéral-radical est d'avis qu'une bonne intégration des personnes étrangères ne peut être qu'un plus pour notre Canton et nos communes. Néanmoins, nous avons l'impression qu'en matière de droits politiques, nous assistons un peu à une technique de saucissonnage.

Je crois qu'il faut rester raisonnable. Certes, vous avez raison, ce que vous proposez pourrait être un moyen d'intégration supplémentaire et une reconnaissance de plus pour ces personnes. Toutefois, à ce stade, nous nous posons la question de savoir pourquoi les étrangers établis dans le pays depuis plus de dix ans, et dans notre Canton depuis plus d'un mois, ne souhaitent pas se faire naturaliser. C'est peut-être sur ce point qu'il faudrait agir.

Il nous semble qu'à l'heure actuelle, les tracasseries administratives et financières sont somme toute modestes. L'autre argument de l'époque, qui était de dire que, pour pouvoir adopter la nationalité suisse, les étrangers devaient renier leurs origines, ne tient plus non plus. A ce jour, l'immense majorité des pays acceptent la double nationalité.

Aujourd'hui, nous estimons que nous avons fait preuve d'un grand respect et d'une profonde considération pour les étrangers ayant le droit de vote dans notre Canton en leur permettant de siéger aux législatifs communaux. Nous ne souhaitons pas élargir ces droits dans l'immédiat.

A titre personnel, je me suis toujours réjoui de voir arriver les demandes de naturalisation devant le conseil de ville de Porrentruy. Et j'ajouterai que je me suis engagé personnellement pour que mes deux enfants acquièrent une double nationalité.

**M. Francis Charmillot** (PS) : Il s'agit donc effectivement, par cette initiative parlementaire, de permettre, Mesdames et Messieurs et chers collègues, aux étrangers, qui séjournent depuis dix ans dans ce pays et un an dans notre Canton, d'avoir accès aux droits dont nous avons parlé.

Il s'agit bien de pouvoir être candidat. Après, il s'agira d'être élu !

Et si, par ce biais, quelques représentants de communautés étrangères compétents et intéressés seraient élus dans un conseil ou à ce Parlement, c'est surtout à coup sûr un plus : un plus pour nous avant d'un plus pour eux car c'est un nouveau lien avec cette communauté qui se fera. Car c'est une communauté qui, par l'intermédiaire de cet élu, comprendra mieux les problèmes de la commune, voire du Canton. C'est un partenaire de plus entre nous et un groupe. C'est une chance de partager avec d'autres sensibilités et ensuite de prendre ou de rejeter les idées qui en ressortiraient.

Pourquoi se priver de cela ? Pourquoi se priver de ce plus ? Il n'y a aucune crainte à avoir. Nous ne serons pas minorisés à travers cette ouverture supplémentaire, bien au contraire. Nous aurons un lien plus solide et ce sera bénéfique pour tous.

D'ailleurs, les grandes communautés étrangères qui, éventuellement, auraient une chance de mettre en avant quelqu'un sont des communautés importantes et qui sont très implantées dans notre région depuis longtemps. Des communautés actives et qui, économiquement, apportent beaucoup à notre région.

Alors, pourquoi se priver d'un outil au service de plus d'échanges, de plus de confiance, de plus de compréhension, de plus d'intégration ? Il ne faut pas s'en priver, il faut ouvrir cette porte. Sortons de la logique qui, parfois, est mise en valeur pour accéder à de telles responsabilités, celle de la logique du mérite. Nous ne sommes pas dans une logique de mérite et ce n'est pas sur cette base-là qu'on doit prendre une décision aujourd'hui. Il s'agit de parler de représentativité, de trouver plus de partenaires vis-à-vis des communautés, de montrer des signes de confiance, un peu plus que ce que nous avons déjà fait et bien fait jusqu'à maintenant. Et c'est dans ce sens-là que nous devons penser à cette initiative.

Le groupe socialiste, bien sûr, va la soutenir sans aucune retenue. Je vous remercie de votre attention.

**M. Thomas Stettler** (UDC), président de groupe : Avec tout le respect que j'ai envers les familles de travailleurs immigrés, dont je sais peser le poids de leur décision de quitter leur patrie, je trouve que vous avez la mémoire courte. Sur référendum interpartis, le peuple jurassien a refusé l'éligibilité des étrangers il y a exactement cinq ans. Le Parlement se doit de respecter ce verdict.

Le groupe UDC est d'avis que l'éligibilité des étrangers passe par la naturalisation. Il va refuser l'initiative parlementaire no 23 et vous propose d'en faire autant. Merci.

**M. Gabriel Willemin** (PDC) : Par son ouverture que le caractérise, le Jura a toujours été un canton pionnier dans l'élargissement des droits politiques des étrangers. Comme cela a été dit, les étrangers ont le droit de voter et peuvent être élus dans des législatifs communaux.

Le PDC partage le fait que l'élargissement des droits politiques est une mesure d'intégration supplémentaire qui a toujours été soutenue au niveau de notre Législatif cantonal.

Dans son initiative parlementaire, notre collègue Christophe Schaffter souhaite élargir les droits d'éligibilité des étrangers au niveau des conseils communaux, à l'exception de la mairie, et au Parlement jurassien.

L'élargissement des droits politiques des étrangers a déjà fait l'objet de nombreux débats dans notre Parlement,

comme cela a été expliqué. Au cours de la dernière législature, notre Parlement avait accepté un projet de modification de la loi sur les droits politiques, qui prévoyait d'accorder l'éligibilité des étrangers dans les conseils communaux, y compris au niveau de la mairie. Le Parlement avait accepté ces modifications le 21 février 2007, par 51 voix contre 4.

Suite à un référendum, les modifications de la loi ont été refusées par les citoyennes et citoyens jurassiens le 17 juin 2007.

Cette situation montre bien le décalage qu'il y a parfois entre les décisions du Parlement et la décision du peuple souverain.

Aujourd'hui, l'auteur de l'initiative revient sur cet objet, à peine cinq ans après la décision du peuple. Dans sa proposition, il va moins loin au niveau des droits en matière communale puisqu'il soustrait l'élection à la mairie mais va plus loin au niveau de l'éligibilité au Parlement jurassien. A ma connaissance, et comme cela a été confirmé par la présidente du Gouvernement, aucun canton suisse n'octroie l'éligibilité des étrangers au niveau du législatif cantonal.

Pour une majorité du groupe PDC-JDC, il est important de respecter le vote populaire qui, comme je l'ai dit, s'est prononcé au cours de la dernière législature, il y a à peine cinq ans. Si une véritable volonté de se prononcer sur cet objet existe, alors, pour remettre en question la décision du peuple, il ne faut pas déposer une initiative parlementaire mais il serait plus judicieux de signer une initiative populaire.

En ce qui concerne l'éligibilité au Parlement jurassien, comme cela a également été dit, si la proposition est acceptée, il faudrait alors clarifier l'article 3, alinéa 2, de la loi sur les droits politiques, qui précise que «Les étrangers ne participent pas au scrutin touchant la matière constitutionnelle». Cela signifie que si un étranger est élu au Parlement jurassien, il ne pourrait pas participer au débat lorsqu'il s'agirait de modifications constitutionnelles.

A ce stade de la discussion et selon la décision prise récemment au cours du vote populaire du 17 juin 2007, la majorité du groupe PDC refusera l'initiative parlementaire no 23. Je vous remercie de votre attention.

**M. André Parrat** (CS-POP), président de groupe : Le sujet est effectivement quelque part émotionnel, par rapport à la personne de notre groupe qui s'est exprimée ici. Elle l'est pour moi aussi parce que j'estime qu'il est important de pouvoir collaborer avec les gens avec lesquels on vit au quotidien. Et j'aimerais dire que cette initiative, que nous vous proposons d'accepter toutes et tous, est classée sous le signe des ressources, des compétences que l'on peut trouver dans ce petit canton qui cherche à s'ouvrir à d'autres. Ressources et compétences que les personnes, qui n'ont pas forcément le passeport à croix blanche mais qui sont parfaitement intégrées depuis longtemps chez nous et qui pourraient se mettre en liste pour accéder à différentes fonctions, ont également. Parce que, Mesdames et Messieurs les Députés, si nous sommes ici et si nous avons été élus, c'est parce que nous avons été choisis sur le fait que nous sommes compétents. Sinon, nous ne serions pas là. Les étrangères et les étrangers qui pourront se présenter vont également être choisis pour être élus sur la base de leurs ressources et de leurs compétences.

Un petit rappel pour le groupe PDC : si je ne me trompe pas, parce que je ne suis pas complètement sûr par rapport au souvenir que je vais évoquer ici mais, sous la mairie de

M. Adrien Maître à Undervelier, il y a une quinzaine d'années, un conseiller communal (dont personne au village ne savait qu'il n'avait pas le passeport à croix blanche) a bien siégé à l'exécutif communal. Adrien Maître lui-même était le premier surpris lorsque l'administration lui a fait part que cette personne n'avait pas le passeport à croix blanche. Cette personne a été choisie par les citoyens et les citoyennes du village et, pendant longtemps, il a fait bénéficier de ses compétences et de ses ressources la collectivité, sans le moindre problème.

Pour terminer, j'aimerais vous dire que nous avons tous globalement accepté le projet magnifique qui nous permettra d'envisager, dans un bac à sable commun avec nos frères et sœurs du Jura méridional, de créer ensemble quelque chose de nouveau. Avec un projet de société. Marquons d'une pierre blanche ce projet de société, ici même, maintenant, tout de suite, donnons envie à nos frères du sud et à nos sœurs du sud en acceptant cette initiative parlementaire. Je vous remercie.

**La présidente** : Dans la discussion générale, Monsieur le député Francis Charmillot, vous avez demandé la parole ?

**M. Francis Charmillot** (PS) (*de sa place*) : Pas du tout, j'ai poussé avec mon classeur !

**La présidente** : Donc, je ne vous la donne pas ! (*Rires.*) D'autres personnes désirent-elles prendre la parole dans cette discussion générale ? Ce n'est pas le cas, elle est close. L'auteur de la motion désire-t-il remonter à la tribune ? Je vous donne la parole, Monsieur le député Natale.

**M. Giuseppe Natale** (CS-POP) : Je remercie déjà toutes les personnes qui portent soutien à cette initiative parlementaire. Je trouve que c'est magnifique. C'est vrai qu'il y a des débats et des anciens : j'entends M. Stettler dire qu'on a la mémoire courte mais je pense que lui aussi a une mémoire très courte parce qu'on a toujours dit que le droit du sol, dans les pays nordiques, tout ce qu'ils font par rapport à la naturalisation, ça n'a jamais été un problème. En Finlande, en Suède, au Danemark, si vous êtes étranger, vous pouvez même être président de la République ou de la Monarchie de Suède. Donc, je ne vois pas quel est le problème.

On a parlé des enfants de la première génération. C'est ce que je vous ai dit, ce sont les seuls qui auront un souci, je dirais, parce qu'ils sont venus pour repartir (ils venaient pour aider et voulaient repartir); eux ne vont pas la demander. Mais quand on voit aussi les élections fédérales qu'il y a eues, où le canton du Jura a accepté la naturalisation automatique des deuxième et troisième générations; par mémoire, je ne sais pas, les deuxième et troisième générations, il faut s'imaginer qui c'est, d'où viennent ces gens. Il y avait aussi Emilie Schindelholz qui avait fait une motion dans notre Parlement, il y a une dizaine d'années à peu près, qui avait été acceptée, de donner automatiquement la naturalisation aux enfants de la deuxième et de la troisième générations.

Donc, à un moment donné, il y a des gens qui ne veulent pas perdre leur nationalité, ils ne se sentent pas chez eux en Suisse, vu que la législation restreint quand même beaucoup les droits. Et la naturalisation, c'est quoi ? C'est un papier. Vous vous figez sur des choses qui n'ont aucune importance, je dirais, matérielles mais l'humain derrière tout cela. Tout le côté humain, qu'est-ce que vous en faites ? Ce n'est pas parce qu'on va se présenter sur une liste qu'on va



être élu. Ce n'est pas la personne qui est arrivée avant-hier de je ne sais quel pays du monde, qui aura envie de se présenter. Je pense qu'il a d'autres soucis.

Mes parents, pendant vingt ou trente ans, ils avaient d'autres soucis, ils devaient nourrir leur famille, avant de penser à se mettre sur une liste.

Donc, ça fait office vraiment de pionnier. On me dit que les autres cantons ne le font pas. Mais pionnier, ça veut bien dire qu'on est le premier. Donc, si le Jura a fait office de pionnier à l'époque, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas refaire office de pionnier aujourd'hui ! Arrêtez de regarder sur les autres et faites vraiment ce que vous avez envie ! Donc, je vous encourage vraiment. On connaît tous des gens étrangers de toutes les nationalités. On aime bien partager des verres. Ils font partie des sociétés et font vivre nos sociétés; de plus en plus, on a du mal de trouver des gens, que ce soit pour des objets politiques, pour des objets de société, sur le plan culturel, sur le plan sportif, et on mélange tout : on veut toujours mettre une étiquette. Il faut arrêter avec ces étiquettes ! Faites confiance, ayez confiance, n'ayez pas peur de l'autre !

**La présidente** : Un petit peu de silence s'il vous plaît !

**M. Giuseppe Natale (CS-POP)** : Vous avez des exemples tous les jours autour de vous. Donc, j'encourage les indécis à vraiment soutenir cette initiative parce que je pense que tous les gens, ici autour, connaissent des gens de deuxième et troisième générations, et même de première génération. Je les mets toujours à part, cette première génération, parce que ce qu'ils ont vécu – même si M. Stettler me dit qu'il le connaît – mais si on ne vit pas les choses, on ne les connaît jamais ! Et, ça, c'est une réalité de la vie qui nous l'apprend. Soit on vit les choses et on sait ce que c'est, soit on pense qu'on connaît mais ce n'est pas du tout la même chose. Il y a un grand écart entre les deux.

Je vous remercie de soutenir cette initiative.

**La présidente** : La ministre ne désirant pas remonter à la tribune, je pense que... Oui ?

#### Motion d'ordre

**M. Paul Froidevaux (PDC)**, président de groupe (*de sa place*) : J'aimerais une suspension de séance.

**La présidente** : La suspension de séance, selon l'article 25 du règlement du Parlement, je peux vous l'accorder. Donc, je vous accorde cinq minutes de suspension de séance. Nous reprenons à 11.55 heures.

*(La séance est suspendue quelques minutes.)*

**La présidente** : La discussion sur cette initiative parlementaire ayant été clôturée, je vous propose maintenant de passer au vote. Je vous rappelle que votre «oui» impliquera que le Bureau attribue à une commission le traitement de cette initiative parlementaire. C'est cette procédure-là que nous votons maintenant. Les personnes qui sont d'accord que l'on donne suite à cette initiative parlementaire sont priées de le manifester en votant «vert».

*Au vote, par 34 voix contre 21, le Parlement accepte de donner suite à l'initiative parlementaire no 23.*

#### **9. Motion no 1027**

##### **Passons à l'acte, supprimons le Service de la coopération**

**Romain Schaer (UDC)**

Suite aux différentes augmentations du nombre de postes au sein de l'administration, il est temps de se soucier des finances cantonales et de prendre des mesures concrètes, si souvent demandées par notre Gouvernement. Ici, le groupe UDC ne remet nullement en cause la politique jurassienne en matière de coopération. Cependant, le groupe UDC estime que cette mission est une affaire de chef, donc incombe au ministre plus qu'à un chef de service. Quant à la distribution de subventions, à l'offre d'aide humanitaire ou d'aide au développement, la Confédération possède un outil très développé et reconnu et connu sous l'appellation : direction du développement et de la coopération (DDC). Une collaboration Canton-Confédération fait en l'occurrence tout son sens dans ce cas précis. Pour le surplus, le Service de la promotion économique pourra, sans nul doute, mettre à disposition ses connaissances et relations au profit de la politique en matière de coopération, évitant ainsi des doublons. Le personnel engagé au sein du Service de la coopération peut assurément, après une courte période de réorientation professionnelle, retrouver une occupation.

Dès lors, nous demandons au Gouvernement de mettre tout en œuvre pour supprimer le Service de la coopération dans les plus brefs délais.

**M. Romain Schaer (UDC)** : Si nous consultons les comptes, respectivement le budget de fonctionnement du Service de la coopération, on se rend compte qu'il se résume à +/- 675'000 francs de frais de personnel pour 400'000 francs d'aide au tiers monde et environ 780'000 francs de subventions à divers fonds de coopération, dont 200'000 francs pour le programme d'emploi temporaire pour les pays d'Europe centrale avec rémunération du chargé de projet et secrétariat.

La relation entre les frais de personnel et l'aide apportée paraît quelque peu disproportionnée. D'aucuns diront qu'il faut augmenter les fonds alloués pour justifier les dépenses de personnel. A l'heure actuelle, où le Canton peine à sortir des chiffres positifs de ses comptes, la rigueur budgétaire serait plutôt de mise. Sans conteste, l'aide humanitaire doit rester une préoccupation mais, pour cette mission, il n'est pas nécessaire de mettre un tel appareil administratif en place, surtout qu'une bonne part peut être assurée par des services déjà existants (au sein du Canton ou hors du Canton). Pour le contrôle des réalisations ou le suivi des aides, le Parlement a son organe de contrôle qui est à même de juger de l'état des lieux.

Ayant été également chef de service dans un canton voisin, je peux comprendre la retenue du ministre de tutelle, voire la frustration du chargé de mission devenu chef de service qui, après des années de mise en place d'une infrastructure taillée à sa manière, doit mettre la clé sous le paillasson. Il n'est jamais agréable de recevoir une réponse négative mais, parfois, elle peut redynamiser l'esprit d'entreprise. Si, par bonheur, le Parlement venait à soutenir notre motion, il donnerait un signe aux différents services cantonaux qu'un recentrage sur les tâches premières du Canton est possible et que l'éternelle ronde des programmes d'assainissement, qui n'aboutit que rarement à des effets concrets, a trouvé un chemin propice aux économies réelles.

En acceptant notre motion, vous ne supprimez pas l'aide allouée aux fonds divers de coopération mais vous redimensionnez l'appareil étatique. Merci de votre soutien.

**Mme Elisabeth Baume-Schneider**, présidente du Gouvernement : La discussion relative au Service de la coopération ne se résume pas à une analyse des lignes budgétaires. Et si on prend en considération les frais de personnel, comme vous le mentionnez Monsieur le Député, il s'agit bien sûr de les mettre en regard à des prestations; des prestations décidées par le Gouvernement et par le Parlement.

Dès son entrée en souveraineté en 1979, la République et Canton du Jura a su s'affirmer en tant qu'entité politique à part entière. Sa situation géographique l'a poussée à rechercher des contacts avec ses partenaires, qu'ils soient régionaux au niveau de la Suisse, mais également au niveau de l'Europe, parfois même au niveau du monde. Le nouveau Canton a ainsi pu bénéficier de l'émergence du mouvement régionaliste en Europe dans les années 80.

Tant les ministres François Lachat que, par la suite, Jean-François Roth et maintenant notre collègue Michel Probst, ont pu mesurer la nécessité d'une coopération qui ne se résume pas à de l'aide humanitaire – j'y viendrai un peu plus loin – mais qui traduit toute la nécessité d'anticiper, de prévoir les relations institutionnelles et notamment toutes les conférences régionales sur le plan suisse.

Il y a lieu de relever que la Constitution jurassienne fait mention, déjà dans son préambule, de la volonté de coopération lorsqu'il est indiqué que l'Etat est ouvert sur le monde et qu'il favorise la justice sociale, encourage la coopération entre les peuples, joue un rôle actif au sein des communautés dont il se réclame.

Un peu plus loin, dans les articles de la Constitution, on indique que la République et Canton du Jura (c'est à l'article 4) collabore avec les autres cantons de la Confédération suisse, qu'elle s'efforce d'assurer une coopération étroite avec ses voisins, qu'elle est ouverte au monde et coopère avec les peuples soucieux de solidarité.

Tandis qu'à l'article 53, c'est plus la composante humanitaire : L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés.

Donc, on le voit, une double dynamique : la logique des réseaux à l'interne de la Suisse, voire de manière de plus en plus marquée avec la France ou l'Allemagne, et également l'aide humanitaire.

Le Gouvernement observe avec satisfaction que le groupe UDC ne remet pas en cause la politique jurassienne en matière de coopération mais bien plus l'organisation institutionnelle du service en tant que tel.

Dans le programme gouvernemental de législature 2011-2015, discuté, approuvé (si on peut le dire ainsi) par votre Parlement, l'ouverture figure au nombre des domaines d'actions souhaités par le Gouvernement. Il est indiqué ainsi que le canton du Jura doit être un acteur de la vie politique, économique et culturelle de l'Arc jurassien, également de l'espace rhénan, également de l'espace BEJUNE. Or, c'est précisément au Service de la coopération qu'il incombe de contribuer à mettre en œuvre cette politique d'ouverture et le rapport du service, dont le Parlement a été le destinataire, est à cet égard très explicite.

Cela posé, le groupe UDC estime que la politique de coopération doit être mise en œuvre – je traduis peut-être vos

propos de manière un peu réductrice – non pas par un chef de service mais par un ministre. C'est plus ou moins ce qui est proposé ou sollicité. Le Gouvernement ne partage pas cet avis, quand bien même il fait entièrement confiance aux capacités du ministre d'assumer cette position, mais il tient aussi à dire que la coopération n'est pas au service que d'un ministre mais de l'Exécutif par rapport aux différentes conférences pour lesquelles il prépare les dossiers.

Le Gouvernement se permet de rappeler que, lors de la précédente législature, il a établi effectivement un programme d'assainissement. Le Service de la coopération, dans ce contexte, a également fait l'objet d'analyses concernant les prestations que nous souhaitons le voir exercer. Dans ce cadre, une réflexion poussée et sans tabou a été conduite sur les économies possibles tant au niveau du personnel qu'au niveau du budget de coopération. Des mesures de réduction du personnel ont été prises, de même qu'au niveau du budget, et, actuellement, la dotation de postes dédiés à la coopération dans le domaine humanitaire est de 20 %. Il y a eu une diminution de 0,6 %. Globalement d'ailleurs, le service fonctionnait avec 3,8 équivalents plein-temps et, actuellement, avec 3,2 équivalents plein-temps.

Actuellement, le Gouvernement estime que la dotation en personnel du service est cohérente et conforme aux objectifs assignés au service et également aux prestations qui sont attendues de ce service.

Je l'indiquais, la coopération s'inscrit avant tout dans le domaine de l'accompagnement administratif. Et, vous en conviendrez, Mesdames et Messieurs les Députés, la collaboration ne se décrète pas, elle se cultive, elle s'anticipe, elle se prépare dans des séances en amont et ensuite dans les réunions des différentes conférences.

Par contre, il n'est aucunement question que l'administration se substitue aux membres du Gouvernement mais bien sûr qu'il s'agit de préparer, d'anticiper les dossiers. Et, je dois le dire, tous nos collègues élus dans des exécutifs, que ce soit sur le plan romand ou au niveau suisse, peuvent compter sur la collaboration étroite et experte de personnes qui préparent, analysent, anticipent les dossiers, vérifient avec les services des autres cantons si le propos ou le projet est suffisamment mûr pour être traité, je dirais, en plénum des différentes conférences. Si je prends la CdC, où je représente le Gouvernement, il est extrêmement important d'avoir un dossier consolidé, d'avoir connaissance des positions des autres cantons et le ministre seul ne peut en aucun cas assumer cette tâche. A ce titre, vous indiquer que le canton du Jura n'est pas surdoté ou capricieux ou encore gourmand dans son fonctionnement : la plupart de nos collègues ont des secrétaires généraux, des conseillers politiques, enfin toute une armada de conseillers ou d'experts qui tissent patiemment, en amont, les dossiers. Du côté jurassien, rien de tout ça, si je peux le dire : un Service de la coopération et, en toute transparence, une réflexion sur cette opportunité de veiller à vérifier l'opportunité d'avoir des personnes qui travaillent sur les dossiers dans la mesure où on se rend compte que, parfois, pour être pertinent et percutant, il faut avoir une préparation peut-être un peu plus forte que celle dont nous bénéficions.

Au niveau de la coopération intercantonale, le service prépare donc, à l'intention du Gouvernement, les dossiers pour les séances. Je me permets juste de rappeler : j'ai parlé de la CdC parce que je la pratique si je peux le dire ainsi mais il y a également la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale, la Conférence des gouvernements du

Nord-Ouest de la Suisse et également Arcjurassien.ch. Là, c'est à chaque fois mon collègue, Monsieur le ministre Probst, qui y participe, et les préparations de ces séances se font avec les représentants administratifs des cantons membres de ces conférences.

Effectivement, peut-être qu'on va vous décevoir mais ces conférences ne sont pas préparées en totalité par les élus. Il y a tout un travail de documentation, comme je le disais, en amont.

Si l'on supprime le Service de la coopération, on ne supprimera pas les prestations. Donc, peut-être qu'on pourrait imaginer et ce serait tout à fait incorrect que de greffer un bout de coopération dans un service, un bout dans un autre service. Au contraire, il y a lieu d'avoir une culture commune. Mais si le Parlement, contre toute attente, allait décider ce que le Gouvernement ne souhaite pas du tout, il n'y aurait pas d'économie, au contraire : il y aurait peut-être une dispersion des forces alors que, maintenant, il y a une culture commune et on sait ce qu'on peut attendre et ce qu'on demande à ce service.

Au niveau de la coopération transfrontalière, je me permettrai juste d'énumérer les partenaires. Ce n'est pas tout à fait correct parce qu'il faudrait les présenter de manière plus riche mais le Jura est actif à de nombreux et différents niveaux qui sont extrêmement importants. Au niveau bilatéral les accords de coopération Jura-Belfort, l'Aire urbaine de Belfort-Montbéliard, le Haut-Rhin; de même que des accords qui sont multilatéraux (la Conférence du Rhin supérieur, la Région métropolitaine de Bâle et le Rhin supérieur, la Conférence TransJurassienne, les comités de pilotage INTER-REG).

Je vois que toutes ces conférences vous intéressent modérément. Donc, la liste n'est pas exhaustive mais pour vous indiquer à quel point nous sommes dans des relations où, pour exister, il ne suffit pas... vous allez me dire qu'il faut qu'on vous convainque vous... mais il faut exister dans un réseau au niveau régional, au niveau suisse, au niveau international et surtout être crédible. Si on est présent et qu'on se ridiculise, ce n'est pas très porteur !

Au niveau de la coopération au développement, comme je vous l'ai indiqué, uniquement 20 % de poste dédié à cette tâche, au vu de l'excellente collaboration mise en place désormais avec les ONG et les associations tant du Jura que du Jura bernois. Vous indiquer aussi qu'un crédit d'un million a été octroyé au Service de la coopération pour la réalisation du programme Cameroun. Vous l'avez accepté, ce dont nous vous sommes reconnaissants. Et le programme se déroule jusqu'en 2016 et on ne pourrait pas y donner suite si on n'avait plus les ressources ou les compétences nécessaires.

Voilà pour les quelques arguments, mais arguments essentiels, qui ne nous permettent aucunement d'envisager d'entrer en matière. Le Gouvernement entend rester fidèle à la politique de coopération institutionnelle, également humanitaire, qu'il mène en évoluant et en réajustant les projets depuis l'entrée en souveraineté du Canton et dont il est fier. C'est donc avec conviction qu'il vous demande de rejeter la motion no 1027 du groupe UDC.

Je me permets d'ajouter que mon collègue, peut-être, montera à la tribune s'il y a des questions et des réponses techniques sur des points que je ne maîtriserais pas. Merci beaucoup.

**M. Jean-Yves Gentil (PS) :** C'est peu dire que le groupe socialiste a été plutôt surpris par la teneur de cette motion dont le caractère péremptoire n'a sans doute d'égal que la brièveté de la réflexion qui a précédé sa rédaction. On peut comprendre que, dans le feu d'un emportement passager ou – mieux – animé d'une telle volonté d'assainir les finances cantonales et d'en rationaliser la fonction publique qu'elle en devient aveuglante, on puisse se laisser aller à formuler des propositions à l'emporte-pièce.

Il est toutefois un peu plus délicat d'admettre que celles-ci se retrouvent sous forme de motion, puis en débat dans ce Parlement. Peut-être eût-il fallu – comme pour, vous le savez, certains coups de fils ou courriels délicats de fin de soirée – s'empêcher de faire le dernier geste fatidique et reprendre le dossier à tête reposée. Cela n'a pas eu lieu. Dont acte. Le coup étant parti, il nous faut le traiter. Ce d'autant plus qu'il se peut que je fasse fausse route et que la nature provocatrice de cette suggestion était bien délibérée. Après tout, ce ne serait pas la première fois que l'UDC nous invite à tailler à grands coups de hache dans l'administration cantonale sans forcément en mesurer les conséquences.

En ciblant d'ailleurs soigneusement ses victimes potentielles dont il semble, s'agissant du Service de la coopération, que ce soit avant tout l'intitulé qui lui pose problème puisque la politique menée n'est nullement remise en cause. Est-ce que cela passerait mieux en l'appelant Service des relations extérieures ? Car, finalement, c'est bien de cela qu'il est question ici : la nécessaire administration des contacts régionaux, nationaux et internationaux et la gestion des projets élaborés de concert avec tous ces partenaires indispensables à tout Etat constitué qui se respecte et tient à se faire respecter comme un interlocuteur fiable et crédible, à même de porter et de concrétiser des collaborations favorables aux parties qui s'y engagent. Je ne vais pas refaire ici – on l'a fait – la liste de tous les domaines d'action de ce service qui, s'il ne s'y attachait pas, devraient être administrés par d'autres fonctionnaires, avec une charge de travail équivalente, voire supérieure puisqu'ils devraient sans doute repartir de zéro.

Je ne vais pas plus insister sur les réalisations sur lesquelles a débouché cette action. J'aimerais souligner cependant le rôle de pionnier joué par le Jura en matière de coopération extérieure, premier par exemple de tous les cantons suisses à faire figurer dans sa Constitution une référence à l'aide au développement et à la mettre en pratique. Ce caractère institutionnel de la coopération a ainsi contribué à entraîner d'autres partenaires dans notre sillage. C'est flagrant dans le cas du Cameroun à propos duquel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer à cette tribune. Sans le moteur jurassien, d'autres partenaires institutionnels helvétiques n'auraient jamais suivi, à commencer par la DDC à qui le groupe UDC pense pouvoir sous-traiter nos projets d'aide au développement. Le problème, c'est que ça ne marche pas comme ça, bien au contraire : sans la dynamique initiée par le Jura, il n'y aurait pas de programme. Point.

En fine, le groupe socialiste a donc l'impression que son homologue de l'UDC est surtout – à croire que c'est dans la nature de cette formation – irrité par tout ce qui touche de près ou de loin à nos relations avec l'étranger, fatalement considéré comme suspect parce que différent. Cette motion découle pour nous de ce réflexe, un réflexe qui, par définition – je le disais tout à l'heure – fait un peu rapidement l'économie de la réflexion. Nous jugeons, au contraire, que le Jura se doit de poursuivre et de développer une politique

d'ouverture au monde et de coopération avec ses proches voisins comme avec les autres. C'est une démarche constitutive de l'Etat tel que nous le concevons et cela implique que l'on s'en donne les moyens et les instruments adéquats. Le Service de la coopération en est un et il est essentiel.

En conséquence, le groupe socialiste refusera cette motion et vous invite à en faire de même.

**Mme Françoise Cattin** (PCSI), présidente de groupe : Le groupe PCSI a traité la motion 1027 qui nous est soumise avec la même rigueur intransigeante que le contenu de son texte.

Lors de nos débats, il a été clairement relevé le reflet d'une certaine arrogance de la part du motionnaire, qui demande sans équivoque de radier tout simplement le Service de la coopération. Ce souhait d'ignorer dès lors cette volonté politique qui, depuis l'entrée en souveraineté du Canton du Jura nous engage à soutenir et développer une culture de la coopération, n'a pas été apprécié.

Si l'on suit le raisonnement du député Schaer, il conçoit que l'on participe financièrement à certaines aides humanitaires ou aide au développement; cela paraît politiquement correct mais, surtout, donne bonne conscience.

L'engagement de l'Etat jurassien au sein de la coopération ne se borne pas uniquement à des aides financières. Plusieurs projets sous forme d'échanges culturels et éducatifs, liés aussi à la francophonie, font également partie de notre engagement.

Supprimer le Service de la coopération dans un état d'esprit aussi étroit, c'est NON !

Toutefois, le groupe PCSI pourrait entrer en matière pour revoir le concept même de la coopération, l'améliorer et l'adapter si les besoins se faisaient sentir. Le fonctionnement du Service de la coopération pourrait aussi être réévalué.

Vous l'avez fort bien compris, il est évident que le groupe PCSI refusera la motion 1027. Je vous remercie de votre attention.

**Mme Marcelle Lüchinger** (PLR) : Le Parlement est appelé aujourd'hui à voter sur une motion qui demande de supprimer le Service de la coopération.

Le texte de l'UDC, avouons-le, est simpliste. Néanmoins, étant les instigateurs de plusieurs textes visant à rendre l'appareil étatique plus efficace, nous nous sommes penchés très sérieusement sur le contenu, non pas de la motion mais celui du Service de la coopération. Le nom coopération, soit dit en passant, n'est pas approprié et nous proposons que l'appellation soit remplacée par Service des affaires extérieures au même titre que la commission y relative.

Ainsi, si l'on se penche sur le fond du problème, l'on constate que ce service traite effectivement d'aide au développement et de coopération à sens économique mais il traite aussi et surtout de bon nombre de conférences intercantionales et transfrontalières. Dès lors, affirmer que l'on pourrait sans autre déplacer les compétences dans le Service de la promotion économique est quelque peu réducteur, voire dans tous les cas faire preuve d'une totale ignorance des tâches qui incombent à ce service. Tous les cantons suisses ont leur service des affaires extérieures. Dans le pas de l'UDC, demandons donc la suppression de la commission parlementaire des affaires extérieures, sortons de notre participation à l'APF et, pourquoi pas, vivons en autarcie totale.

L'UDC n'étant pas un parti gouvernemental, il ne peut certainement pas comprendre le rôle et les tâches d'un ministre. Un ministre est une personne responsable de porter et de défendre des dossiers et pas un secrétaire chargé de construire ces derniers. Affirmer que c'est seul le ministre qui doit porter la charge des affaires extérieures est donc faire preuve de légèreté dans une réflexion qui doit être inspirée de tout le sérieux dont l'Etat jurassien mérite.

En ce qui concerne l'argument de la réduction des effectifs, soyons clairs : démanteler le Service de la coopération pour économiser 3,2 postes d'employés de l'Etat et réaffecter ses tâches dans les autres services reviendrait à se tirer une balle dans le pied. Cela équivaldrait à faire engager une personne responsable des sujets de coopération dans chaque service. On serait bien loin du résultat escompté par la motion.

Dès lors, le groupe PLR rejettera le texte de l'UDC tout en restant attentif et ouvert aux résultats qui découleront de l'audit externe commandé via la motion 1023 du PDC. Je vous remercie de votre attention.

**M. Jean-Marc Fridez** (PDC) : La motion no 1027 a suscité des débats pour le moins nourris au sein du groupe parlementaire PDC qui, en finalité, s'avère partagé sur le sort réservé à cette motion.

Le groupe démocrate-chrétien a examiné cette motion notamment sous deux aspects, le premier juridique et le second historique.

Sous l'angle juridique tout d'abord, cette motion s'avère-t-elle conforme à notre Constitution ? Afin de répondre à cette question, il convient donc d'examiner notre charte fondamentale en prenant en considération les différents articles liés à la coopération. A son article 4, notre Constitution indique que l'Etat collabore avec les autres cantons ainsi qu'avec la Confédération. S'agissant de l'aide humanitaire, l'article 53 précise que l'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés.

Si le groupe UDC avait proposé de supprimer le Bureau de la condition féminine, qui s'appelle désormais Bureau de l'égalité, notre Législatif n'aurait pas pu le faire car l'article 44 de notre Constitution indique notamment que l'Etat institue le Bureau de la condition féminine.

En conclusion sur ce point, comme la Constitution n'institue pas formellement le Service de la coopération, si le Parlement jurassien décide de supprimer ce service, cette décision s'avérerait compatible avec notre Constitution.

Sous l'angle historique ensuite. A ce sujet, il est bon de rappeler l'évolution de cette unité administrative au fil des années. A l'entrée en souveraineté, le Service de la coopération n'existait pas sous la forme actuelle. En effet, le délégué à la coopération de l'époque n'était autre que Roger Schaffter qui occupait un poste à 50 %. Par la suite, c'est l'adoption par le Parlement, en date du 25 octobre 1990, du nouveau décret qui a donné naissance au service actuel de la coopération, qui a été créé en tant que service mobile. De 0,5 poste à l'entrée en souveraineté, cette unité administrative compte actuellement 3,6 équivalents plein temps, soit un rapport de 1 à 7, bien évidemment dans un contexte différent.

Outre cette forte augmentation qui a interpellé le groupe démocrate-chrétien, est-il logique à l'heure actuelle qu'un service de l'administration puisse compter moins de 5 équivalents plein temps ? La motion no 1023 de votre serviteur

et demandant l'étude par un mandat externe d'alléger l'appareil étatique devra répondre notamment à cette dernière interrogation.

En guise de conclusion, le groupe démocrate-chrétien est très partagé à propos de cette motion qui a au moins le mérite d'être claire. Dans une proportion proche de l'équilibre, une partie de notre groupe la refusera tandis que l'autre partie l'acceptera. Merci de votre attention.

**M. Michel Probst**, ministre de la Coopération : Je ne vais pas répéter ce que la présidente du Gouvernement a très bien expliqué et présenté. Simplement, j'aimerais revenir sur certains points.

S'agissant des postes, il est clair que la réduction – et là je tiens à insister – a été faite au travers du programme d'assainissement. Nous étions 3,8, aujourd'hui 3,2. Dans les 3,2, il y a un demi-poste de secrétariat, donc 2,7 postes pour accomplir toutes les tâches que nous avons à mener. Donc, l'analyse a déjà été faite à l'époque et nous avons bien entendu ici les conclusions qui vous ont déjà été mentionnées.

Je dois dire que, s'agissant du Cameroun, ça avait été dit par le représentant du PS, Mme Micheline Calmy Rey a accepté que la DDC octroie également l'équivalent octroyé par le Parlement jurassien au programme Cameroun parce que c'est un projet porté par un service et surtout un canton. Et c'est la raison pour laquelle elle a accepté de concéder 1 million à notre programme.

Ce programme, il va courir jusqu'en 2016 et je vous rappelle que nous considérons ici 200'000 francs pour le programme et 100'000 francs pour la Fédération interjurassienne de coopération et de développement.

Ensuite, les conférences. Il y a toujours plus de conférences et je crois que la commission des affaires extérieures le remarque régulièrement; de plus en plus, on donne de l'importance aux régions qui sont appelées à défendre des projets plus ou moins communs. Ils ne sont pas toujours tous communs mais la majorité d'entre eux le sont. Tous les dossiers sont préparés par les collaborateurs et lorsque nous sommes aux conférences, nous voyons régulièrement des conseillères ou conseillers d'Etat qui sont accompagnés par deux, voire trois personnes pour les différents dossiers liés à telle ou telle conférence.

La Coopération coordonne les actions au travers des services. J'en veux pour preuve le débat qui reposait à l'époque – à titre exemplatif – sur la prolongation de la ligne Delle-Belfort. C'est la Coopération, dans un premier temps, qui met en contact les partenaires jurassiens avec les partenaires français et, ensuite, elle coordonne également les actions des différents services. Donc, si on supprimait la Coopération et qu'on imaginait replacer tout cela dans les services, nul doute qu'il y aurait davantage de personnel parce que la Coopération – et ça a été dit également – a une expérience de longue date en la matière et que tous les intervenants lui sont parfaitement connus.

Maintenant s'agissant bien sûr de dire en quelque sorte : la Constitution jurassienne n'intègre pas le Service de la coopération – qu'on devrait, il est vrai, nommer différemment et l'appeler comme ailleurs Service des affaires extérieures – mais la mission dévolue à l'Etat dans la Constitution, qui a été rappelée ce matin, doit bien être portée par un Gouvernement mais aussi par du personnel administratif qui travaille régulièrement avec l'ensemble des personnels administratifs tant en Suisse qu'en région transfrontalière. Donc,

sa mission paraît ici et est absolument évidente et je peux vous assurer que, dans les différentes conférences où nous siégeons, que ce soit la CdC, la CGSO ou la Conférence du Nord-Ouest puisque le Jura a vocation à travailler – nous l'avons souvent dit – à 360 degrés. Nous avons à nous allier avec des partenaires et nous ne pouvons le faire qu'en étant très fort et, pour être fort, il faut avoir des dossiers et des démarches qui ont été initiés par du personnel administratif. Et, ensuite, les décisions sont prises par les différentes conférences, évidemment composées de conseillères et conseillers d'Etat.

Donc, la mission est essentielle. Nous venons par ailleurs de désigner, il n'y a pas si longtemps, M. Rieder, qui doit non seulement avoir en charge et en attention tout ce qui concerne la Question jurassienne mais les relations avec la Berne fédérale et nous avons besoin, en plus, de ces relations via les différents représentants composant le Service de la coopération.

Donc, je vous incite une fois encore à refuser la motion.

*Au vote, la motion no 1027 est refusée par 40 voix contre 12.*

**La présidente** : Je vous accorde maintenant la pause pour aller dîner. Nous reprendrons nos débats à 14 heures précises, l'ordre du jour étant encore passablement long. Merci pour votre attention. Bon appétit à tous !

*(La séance est levée à 12.30 heures.)*